

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



MAURICE

DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS 2004-2008

NB : Ce document contient des addenda ou des errata en annexe.

**DEPARTEMENT DES OPERATIONS PAYS
REGIONS NORD, EST ET SUD
SEPTEMBRE 2004**

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	(iii-v)
1. INTRODUCTION	1
2. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS.....	2
2.1 Situation politique	2
2.2 Événements macroéconomiques, sectoriels et structurels.....	2
2.6 Principaux obstacles à la durabilité de la croissance et à la réduction de la pauvreté.	21
2.7 Potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté.....	21
3. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	22
3.1 Éléments majeurs du programme de développement.....	22
3.2 Évaluation du programme du gouvernement et du programme de réduction de la pauvreté.....	23
4.2 Évaluation de la stratégie antérieure	28
4.3 Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque	28
4.4 Risques liés à la stratégie du Groupe de la Banque.....	31
5. PROGRAMME D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE.....	31
5.1 Orientation du programme d'assistance	31
5.2 Activités de prêt	32
5.3 Activités hors prêts.....	34
5.4 Cofinancement et mobilisation des ressources extérieures	35
5.5 Solvabilité du pays et risques pour la Banque.....	35
5.6 Suivi des résultats.....	35
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	36
6.1 Conclusion.....	36
6.2 Recommandations	36

ANNEXES

1. Opérations du Groupe de la Banque
2. Matrice du DSP
3. Indicateurs socioéconomiques comparatifs
4. Objectifs de développement du millénaire
5. Indicateurs macroéconomiques
6. Comptes nationaux
7. Comptes nationaux aux prix constants de 1992
8. Finances publiques
9. Situation monétaire
10. Balance des paiements
11. Besoins et sources de financement extérieur

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française de développement
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
AMF	Accord multifibres
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
APRM	Mécanisme africain d'examen par les pairs
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BEI	Banque européenne d'investissement
BoM	Banque de Maurice
BPO	Sous-traitance
CBI	Initiatives transfrontières
CEP	Certificat d'études primaires
CET	Construire-exploiter-transférer
CNPC	Conseil national de la productivité et de la compétitivité
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DSP	Document de stratégie pays
DVR	Programme de départ volontaire à la retraite
EES	Études économiques et sectorielles
EIB	Épargne intérieure brute
EU	États-Unis d'Amérique
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAT	Fonds d'assistance technique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FSN	Fonds spécial du Nigeria
GoM	Gouvernement de Maurice
HBS	Enquête sur le budget des ménages
IDH	Indice de développement humain
IOR-ARC	Association des pays côtiers de l'océan Indien pour la coopération régionale
M2	Monnaie au sens large
MCB	Mauritian Commercial Bank (Banque commerciale de Maurice)
MMM	Mouvement militant mauricien
MNT	Maladies non transmissibles
MSM	Mouvement socialiste militant
MTEF	Cadre de dépenses à moyen terme
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NSGL	Prêt non garanti par l'État
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPSD	Département des opérations du secteur privé
PAB	Prêt d'appui budgétaire

PAC	Politique agricole commune
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PIE	Programme d'investissement environnemental
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Programme national d'assainissement
PNAE	Plan national d'action environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PRI	Pays à revenu intermédiaire
RDH	Rapport sur le développement humain
ROSC	Rapport sur l'observation des normes et codes
RU	Royaume-Uni
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFE	Afrique australe - Extrême Orient
SIDS	Petit État insulaire en développement
SWAP	Approche sectorielle globale
TEST	Équipe de soutien d'urgence à l'industrie textile
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
USTDA	Agence de développement du commerce des États-Unis
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
ZF	Zone franche

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Juin 2004)

Unité monétaire =		roupie mauricienne (Rs)
1UC	=	41,3921 Rs
1UC	=	1,46882 \$ EU
1 \$ EU	=	28,397 Rs

ANNÉE BUDGÉTAIRE

1^{er} juillet - 30 juin

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Introduction

Le présent document de stratégie (DSP) pour Maurice couvre la période 2004-08. La conception de la stratégie d'assistance est sous-tendue par le "*Programme économique pour le nouveau millénaire (2001-05)*" de Maurice, dont le principal objectif consiste à faire du pays une économie de haute technologie, à revenu élevé, de services et de savoir. Ce programme est censé demeurer pertinent pour toute la période couverte par le DSP. En revanche, le plan d'activité à court et moyen terme sera limité à la période 2004-05, afin de coïncider avec la fin du Programme. La stratégie sera révisée, par la suite, afin de prendre en compte les changements éventuels afférents au programme du gouvernement dans le prochain plan.

2. Événements économiques récents

2.1 La situation économique de Maurice s'est améliorée. Le pays est en effet passé d'une économie pauvre, dominée par l'État, fondée sur la monoculture et entièrement tributaire du sucre, à une économie à revenu intermédiaire – tranche supérieure induite par le secteur privé, qui repose sur quatre piliers, à savoir la production sucrière, le tourisme, la zone franche (ZF) et les services financiers, en particulier dans les entreprises offshore. À ces domaines se sont ajoutées récemment les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui constituent, depuis, le cinquième pilier du développement. Le pays a pu maintenir le rythme de sa croissance économique au cours des 20 dernières années, le PIB par habitant ayant atteint la barre des 4 000 dollars EU en 2004.

2.2 Les agrégats macroéconomiques demeurent relativement solides. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 4,3 % par an, en moyenne, au cours de la période 1999/2000-2003/04, tandis que le taux d'inflation a été limité à un seul chiffre (3,9 % en 2003-04). Le taux d'épargne et le taux d'investissement demeurent élevés, le premier dépassant le second au cours des cinq dernières années. La performance du secteur extérieur a également été satisfaisante, le compte courant enregistrant des excédents depuis 2000-01 et les réserves en devises nettes atteignant 7,5 mois de couverture des importations en 2003-04. Cependant, il y a lieu de réduire les déficits budgétaires chroniques imputables à l'accroissement du fardeau de la dette publique, afin de préserver l'équilibre budgétaire à moyen terme et la stabilité macroéconomique, et d'éviter qu'une dynamique d'insoutenabilité de la dette ne s'installe. Le taux de chômage élevé, qui a atteint 10,6 % en 2003-04, mérite également une attention particulière.

3. Potentiel de croissance

Le principal défi auquel Maurice doit faire face aujourd'hui consiste à s'adapter à la libéralisation des échanges et à la mondialisation, qui ont pour corollaire l'intensification de la concurrence. Au nombre des obstacles que le pays doit surmonter figure la limitation des opportunités futures d'accords commerciaux préférentiels. Les perspectives à moyen terme sont, cependant, encourageantes. Afin de relever ces défis, Maurice a entrepris la mise en œuvre d'une stratégie de développement visant à identifier de nouveaux domaines susceptibles de constituer des moteurs pour la croissance. À cet égard, des mesures sont en train d'être prises afin de moderniser l'industrie sucrière et la zone franche en vue d'accroître la productivité. Par ailleurs, le pays est en train de se transmuter afin de développer la chaîne de valeur et de construire une économie du savoir, fondée sur les services financiers et les TIC.

4. Programme de développement du gouvernement

Afin de relever les défis évoqués, le programme de développement du gouvernement accorde la priorité aux questions ci-après : i) l'amélioration de la compétitivité du secteur privé ; ii) l'investissement dans les ressources humaines et la société (en particulier la réforme de l'éducation) ; iii) la préservation de l'environnement fragile ; iv) l'amélioration de la gestion de l'économie ; et v) la transformation de Maurice en une cyberîle, les TIC devenant ainsi le cinquième pilier de l'économie du pays. Le gouvernement s'attache également à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles judicieuses et à modifier le système de budgétisation du Cadre de dépenses à moyen terme.

5. Stratégie d'assistance du Groupe de la Banque

La présente stratégie d'assistance du Groupe de la Banque pour Maurice, qui couvre la période 2004-08, s'articule autour de trois axes :

- i) la promotion du développement du secteur privé, notamment le développement des TIC ;
- ii) l'appui au développement de l'infrastructure, qui revêt une importance primordiale pour les processus de diversification et de transmutation, en vue de renforcer les avantages compétitifs de Maurice et d'assurer le fonctionnement efficace du secteur privé ; et
- iii) les activités hors prêts, qui concernent essentiellement les études économiques et sectorielles (EES).

6. Programme d'assistance du Groupe de la Banque

La promotion des facilités du secteur privé de la Banque auprès des entrepreneurs mauriciens sera intensifiée afin d'identifier des opérations du secteur privé viables (notamment les projets de TIC), tandis que les prêts au secteur public pour le développement de l'infrastructure cibleront deux principaux secteurs : i) l'agriculture (infrastructure d'irrigation) ; et ii) les transports. Les activités hors prêts porteront sur les EES. Les activités dans ces domaines prioritaires compléteront celles des autres partenaires au développement du pays, notamment l'Inde, l'UE, le PNUD et la Banque mondiale.

7. Domaines requérant le dialogue

Le dialogue avec les autorités portera essentiellement sur la réduction de la pauvreté et la gestion du portefeuille. La Banque a financé une étude sur **la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale**. Celle-ci sera poursuivie jusqu'à son terme et devrait déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action approprié pour la réduction de la pauvreté. Une étude sur le microfinancement devrait suivre également. Par ailleurs, la Banque mettra à jour l'étude sur la compétitivité de Maurice, qu'elle a réalisée en octobre 2000, et l'utilisera comme base pour la poursuite du dialogue sur la gestion du portefeuille.

8. Conclusion et recommandations

8.1 Maurice présente un bilan solide en matière de performance économique. En outre, les perspectives économiques à moyen terme sont encourageantes. Cependant, les nouveaux défis auxquels le pays doit faire face sont redoutables, compte tenu de l'évolution de la situation sur la scène internationale. En conséquence, le gouvernement mauricien est en train de prendre des mesures afin de redynamiser l'économie, notamment la transformation du pays en une cyberîle et le processus de mutation. Par ailleurs, il s'attache à mettre en œuvre des réformes dans tous les secteurs, ainsi qu'à renforcer et moderniser l'infrastructure.

8.2 Le Conseil est invité à approuver la stratégie d'assistance de la Banque à Maurice couvrant la période 2004-08, qui vise à aider le pays à relever les nouveaux défis du développement auxquels il est confronté, grâce à l'appui au développement du secteur privé (notamment le développement des TIC), à la modernisation de l'infrastructure économique que requièrent les processus de diversification et de transmutation ainsi qu'à l'appui au processus de MTEF. Il est recommandé également au Conseil de prendre note du programme de prêt proposé en faveur de Maurice pour la période 2004-08, qui s'établit à 100-150 millions d'UC et qui porte sur les opérations tant du secteur public que du secteur privé.

1. INTRODUCTION

1.1 Le dernier document de stratégie pays (DSP) de la Banque pour Maurice (ADB/BD/WP/2000/117) couvrait la période 2000-02. Il a été approuvé par le Conseil le 8 novembre 2000. La stratégie d'assistance de la Banque en faveur du pays au cours de cette période a porté essentiellement sur l'amélioration de la situation dans le secteur social, ainsi que dans les secteurs des transports et des équipements collectifs. Au cours de ses discussions, le Conseil a félicité les autorités mauriciennes pour la bonne performance économique soutenue enregistrée par le pays. Des préoccupations ont, cependant, été exprimées au sujet des annulations fréquentes de prêts approuvés par la Banque. Afin de remédier à ce problème, la Direction a intensifié le dialogue avec le gouvernement au sujet de la gestion du portefeuille, sur la base de son étude sur la compétitivité de Maurice. L'étude a porté, pour l'essentiel, sur les voies et moyens d'améliorer les opérations en faveur du pays à l'aide des produits de prêt (en particulier les instruments de prêt unique et le taux d'intérêt flottant) que la Banque venait de mettre au point. Elle a également consisté à examiner les causes des annulations fréquentes de prêts.

1.2 Par le passé, les taux d'intérêt des prêts accordés par la Banque étaient, pour l'essentiel, des taux fixes, ce que les clients trouvaient trop onéreux. Ainsi, certains prêts étaient annulés, une fois que le pays pouvait obtenir des prêts assortis de conditions plus souples. Le dialogue avec le gouvernement a porté essentiellement sur la commercialisation des nouveaux produits de prêt de la Banque et s'est accompagné de la démonstration de la compétitivité de ces produits sur le plan tarifaire. Cette approche a permis d'atténuer le risque d'annulation des prêts et de renforcer les opérations de la Banque en faveur de Maurice, d'une manière générale. Le gouvernement a également publié son *Programme économique pour le nouveau millénaire (2001-05)*, qui énonce sa stratégie de transformation de Maurice en une économie diversifiée, de haute technologie, à revenu élevé, de services et du savoir, offrant ainsi à la Banque de nouvelles opportunités de prêt.

1.3 Le présent DSP est sous-tendu par le programme économique, qui est censé demeurer pertinent au cours de la période du DSP. Il passe en revue les événements récents survenus à Maurice, les nouvelles orientations de politiques, les perspectives à moyen terme et la performance du portefeuille du Groupe de la Banque. La stratégie de la Banque et le programme de prêt proposé pour la période 2004-08 reposent sur ces analyses. Le rapport s'inspire des données et informations obtenues auprès des sources officielles par les missions de préparation du DSP et de dialogue de la Banque, qui ont séjourné à Maurice en octobre/novembre 2003 et en juillet 2004, respectivement. Au cours de ces missions, la stratégie présentée dans le présent DSP a été examinée de façon approfondie avec les différentes parties prenantes, notamment les partenaires au développement résidents. Le DSP s'inspire également du discours de présentation du budget 2004-2005, du bilan commun de pays des Nations Unies pour Maurice et du rapport d'étape sur la réalisation des ODM, des rapports annuels de la Banque de Maurice, ainsi que du rapport sur les consultations au titre de l'Article IV du FMI 2004 publié en juin 2004.

1.4 Le DSP comprend six chapitres. Après la présente introduction, le chapitre 2 passe en revue les événements récents intervenus dans le pays. Le chapitre 3 examine le programme de développement du gouvernement, tandis que les chapitres 4 et 5 exposent la stratégie à moyen terme et le programme d'assistance de la Banque, respectivement. Enfin, le chapitre 6 contient la conclusion et les recommandations.

2. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

2.1 Situation politique

La République de Maurice jouit d'une situation politique stable qu'elle doit à un système efficace de démocratie pluraliste. Le pouvoir législatif est assumé par l'Assemblée nationale, qui compte 62 députés et jusqu'à 8 représentants désignés. La stabilité politique et sociale que connaît le pays remonte à son accession à l'indépendance. Au cours des 35 dernières années, plusieurs élections libres et équitables ont été organisées. Les dernières élections générales, qui se sont tenues le 11 septembre 2000, ont été remportées par la coalition formée par le Mouvement militant mauricien (MMM) et le Mouvement socialiste militant (MSM). En octobre 2003, au titre d'un accord de coalition préélectoral visant à partager le poste de Premier ministre, ce poste a été transféré en douceur du Chef du MSM à celui du MMM qui, jusque-là, assumait les fonctions de Vice-premier ministre et de ministre des Finances. Ce partage du pouvoir entre deux partis au cours d'un seul et même mandat, qui était une expérience sans précédent dans le pays, constitue l'illustration de la stabilité de la démocratie mauricienne. Les prochaines élections générales sont prévues en 2005.

Encadré 1 : Coup d'œil sur le pays

Maurice est un petit pays insulaire (2 040 km², comprenant les îles de Maurice, Rodrigues et d'autres îles plus petites) situé à l'Est de Madagascar dans l'océan Indien. Le pays a accédé à l'indépendance le 12 mars 1968 et il est devenu une république le 12 mars 1992. Maurice demeure membre du Commonwealth. Le pays connaît un climat subtropical humide. La température annuelle moyenne est de 23° C au niveau de la mer. Elle tombe à 19° C à une altitude de 600 m. Maurice est balayé, de temps à autre, par des cyclones qui sont suffisamment violents pour affecter sérieusement les activités économiques dans le pays. La sécheresse constitue également une contrainte, non seulement pour l'agriculture, mais également pour la vie des populations. La population de Maurice était estimée à 1 223 074 habitants au 1^{er} juillet 2003, soit une densité de 600 habitants au km². Le pays compte trois principaux groupes ethniques : les Européens, les Asiatiques et les Africains. Les Indo-mauriciens représentent environ 70 % de la population. Le système politique de Maurice est calqué sur le modèle de Westminster, caractérisé par la démocratie parlementaire. L'Assemblée nationale mauricienne compte 70 membres élus au suffrage universel tous les cinq ans. Après deux décennies de production accrue au rythme moyen de 5,6 % par an, Maurice se classe, à présent, parmi le groupe des pays en développement à revenu intermédiaire, dont le PIB par habitant s'élève à environ 4 000 \$ en 2004. Selon l'*Enquête sur le budget des ménages* (HBS) 2001-02, après la détérioration de la situation de la distribution des revenus, telle que mesurée par le coefficient de Gini – qui est passé de 0,379, en 1991-92, à 0,387, en 1996-97, une amélioration a été enregistrée en 2001-02, ce coefficient étant passé à 0,371. Elle a également révélé que le revenu nominal moyen des ménages a crû de 40 %. Seuls 11 % des ménages gagnent moins de 5 000 Rs par mois (soit l'équivalent d'environ 192 dollars EU), contre 24 % en 1996-97. Selon le rapport sur le développement humain (RDH) 2003 du PNUD, Maurice occupe le 64^e rang sur 177 pays, le pays enregistrant un indice de développement humain (IDH) de 0,785, une espérance de vie à la naissance de 72 ans (selon les données de 2001) – contre 63 ans en 1970, et un taux d'alphabétisation des adultes de 84,3 %.

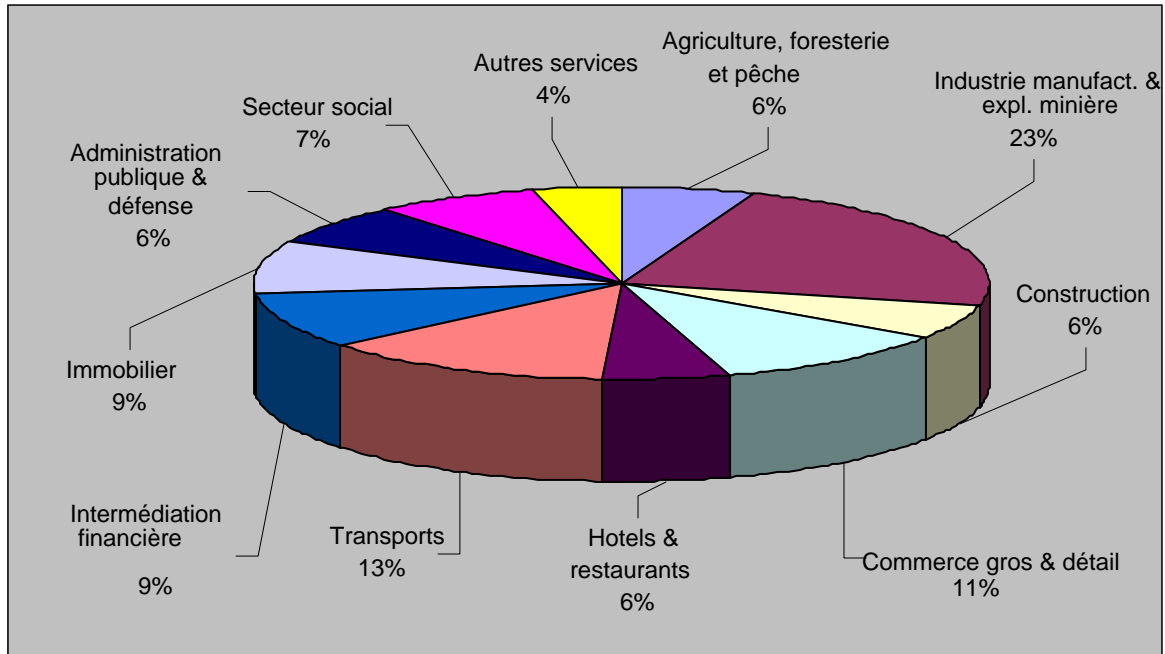
2.2 Événements macroéconomiques, sectoriels et structurels

Événements économiques récents

2.2.1 Le pays est passé d'une économie pauvre, dominée par l'État, fondée sur la monoculture et entièrement tributaire du sucre, à une économie à revenu intermédiaire – tranche supérieure tirée par le secteur privé, qui repose sur quatre piliers, à savoir la production sucrière, le tourisme, la zone franche (ZF) et les services financiers, en particulier dans les entreprises offshore. À ces domaines se sont ajoutées récemment les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui représentent, depuis, le cinquième pilier du

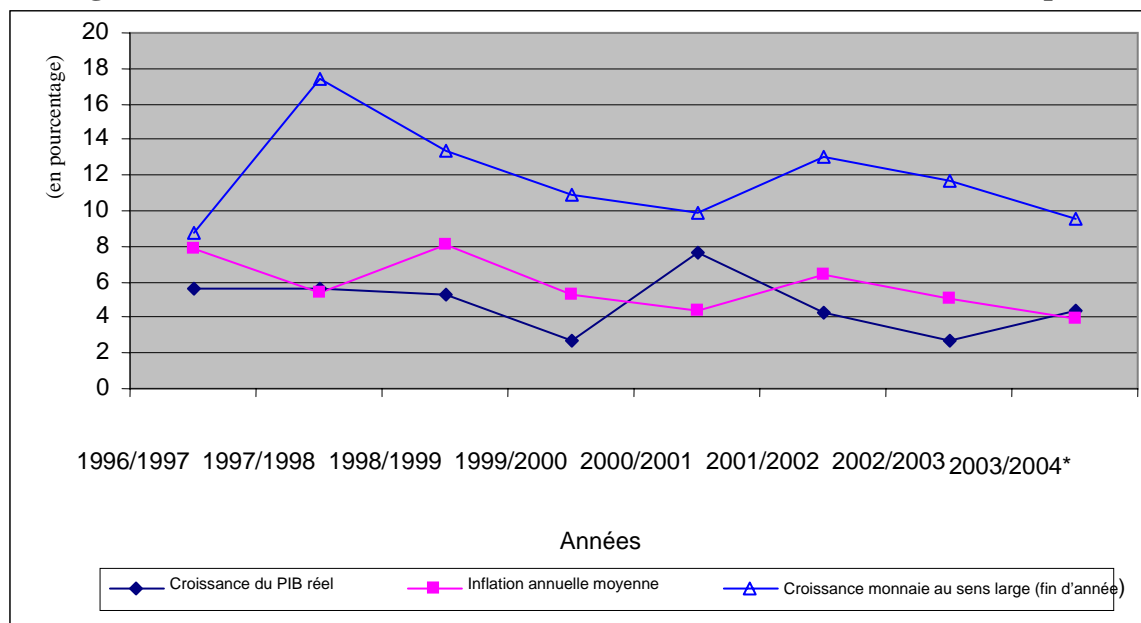
développement. Selon la distribution sectorielle du PIB du pays en 2002-03, l'industrie manufacturière et l'exploitation minière représentaient la part la plus importante (23 %), suivies des transports et du commerce de gros et de détail. La Figure 1 ci-dessous présente de façon détaillée cette ventilation.

Figure 1 : Ventilation sectorielle du PIB aux prix courants, 2002-03



Source : Bureau national de la statistique de Maurice

2.2.2 Maurice a connu un développement économique soutenu ces 20 dernières années, son PIB réel par habitant atteignant 4 000 dollars EU, en juin 2004. Par ailleurs, les agrégats macroéconomiques du pays sont solides et assez stables. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 4,3 %, en moyenne, au cours de la période 1999/00-2003/04. Le taux d'inflation (tel que mesuré par l'indice des prix à la consommation) a été maintenu à un seul chiffre (3,9 % en 2003-04), ce qui reflète l'assouplissement prudent de la politique monétaire du pays depuis 2002. Ainsi, le taux de croissance de la monnaie au sens large (M2) a baissé, passant de 13 %, en 2001-02, à 9,6 %, en 2003-04 (voir figure 2).

Figure 2 : Tendances du PIB réel, de l'inflation et de la croissance des liquidités

Source : Ministère des Finances et du Développement ; Banque centrale de Maurice.

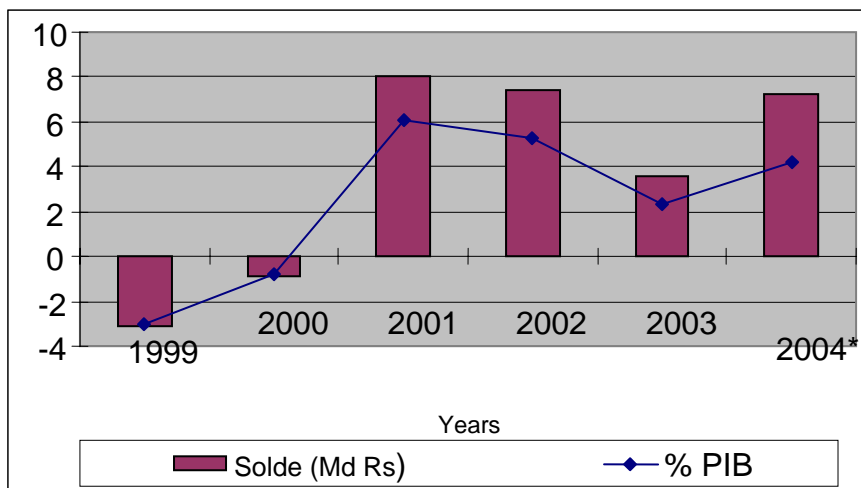
2.2.3 La forte croissance du PIB réel était due, pour l'essentiel, **au niveau élevé des taux d'épargne et d'investissement**, l'épargne dépassant l'investissement au cours des cinq dernières années (1999/2000-2003/04). Il convient de souligner que le financement du développement de Maurice est assuré presque entièrement par l'épargne nationale mobilisée grâce à un système bancaire national efficace. L'excédent d'épargne a été canalisé vers les investissements productifs en dehors du pays, dans le cadre de la coopération sud-sud. La figure 1 présente le **taux de croissance du PIB réel** le plus élevé que le pays ait jamais enregistré, soit 7,6 % en 2000-01, et le taux le plus faible, soit 2,7 % en 2002-03. Ce faible taux s'explique par : la contraction de 19,3 % de la production sucrière en 2002-03, due au cyclone Dina ; le recul de 6 % accusé par le taux de croissance de la zone franche, en raison de l'agitation politique à Madagascar au cours de cette période ; et la baisse du niveau d'activité sur les principaux marchés d'exportation de Maurice. Les exportations vers Madagascar ont chuté de 77 % au cours de l'année, tandis que celles vers les autres principaux marchés, en l'occurrence la France, l'Allemagne et l'Italie, ont reculé de 1,5 %, 22 % et 12 % respectivement. Le secteur du tourisme a enregistré un taux de croissance de 3,2 %, mais cette performance n'a pu compenser la baisse considérable accusée par les deux autres principaux piliers de la croissance (production sucrière et zone franche). Cependant, le taux de croissance du PIB réel a progressé, atteignant 4,4 % en 2003-04, ce qui reflète le redressement des secteurs du tourisme et de la production sucrière, celui du dernier secteur étant dû aux conditions climatiques favorables et à l'essor du bâtiment.

2.2.4 Cependant, la zone franche, qui a enregistré un taux de croissance négatif pour la deuxième année consécutive (2003-04), continuera d'être confrontée à des difficultés, lorsque l'Accord multifibres (AMF) arrivera à expiration en janvier 2005, entraînant la suppression des préférences commerciales dont jouit l'industrie textile. De même, en raison du niveau relativement élevé du revenu par habitant que connaît le pays, il n'est pas éligible à la clause de la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA)¹ relative aux produits

¹ L'AGOA est entrée en vigueur en 2001 et restera en vigueur jusqu'en 2015, suite à l'approbation de l'AGOA III en juin 2004. Cependant, à l'inverse des autres pays qui bénéficient d'un accès préférentiel au marché des

textiles issus de pays tiers. Cette situation défavorise le pays dans une certaine mesure. Il est probable également que la performance future du secteur sucrier pâtisse de la réforme du régime sucrier de l'UE, dans la mesure où on s'attend à une chute du prix garanti du sucre de 37 % au cours des trois prochaines années. Ces événements pourraient se traduire par la détérioration de la performance du secteur extérieur, qui est demeurée solide à ce jour. Suite au redressement des exportations de sucre et en raison de l'excédent enregistré au titre du compte des services divers, la balance du compte courant a été excédentaire ces quatre dernières années (voir figure 3). Par ailleurs, les réserves nettes de devises ont crû constamment, passant de 4,1 mois d'importations en 1990-2000 à 7,5 mois en 2003-04.

Figure 3 : Balance du compte courant, 1999-2004



Source : Banque centrale de Maurice.

2.2.5 Le **taux d'inflation** (tel que mesuré par l'IPC) s'est établi à un chiffre – passant de 6,4 % en 2001-02 à 3,9 % en 2003-04 – et devrait demeurer faible (4 %) à moyen terme, en raison de la politique monétaire prudente appliquée par Maurice. Depuis novembre 2002, la Banque de Maurice a entrepris un assouplissement prudent de sa **politique monétaire**. Conformément à l'objectif à long terme, qui consiste à assurer la stabilité des prix, le taux de référence Lombard (qui sert d'indicateur de la politique monétaire de la Banque) a été revu à la baisse à plusieurs reprises. La dernière réduction de 25 points de base, suite à laquelle il est passé de 9,75 % à 9,50 % par an, a pris effet le 29 janvier 2004. Par conséquent, les autres banques sont également en train de baisser leurs taux d'intérêt préférentiels (passés de 10 % en septembre 2002 à 7,5 %-8 % en juin 2004). Compte tenu de la faible performance des principaux secteurs de l'économie, les banques ont également été prudentes en matière d'octroi de crédit, ce qui s'est traduit par une croissance plus lente du volume des prêts accordés au secteur privé et par un excédent de liquidités dans le secteur bancaire. D'une manière générale, la politique monétaire vise à stimuler l'investissement et à renforcer la confiance du milieu des affaires, ce qui a pour effet de promouvoir la croissance.

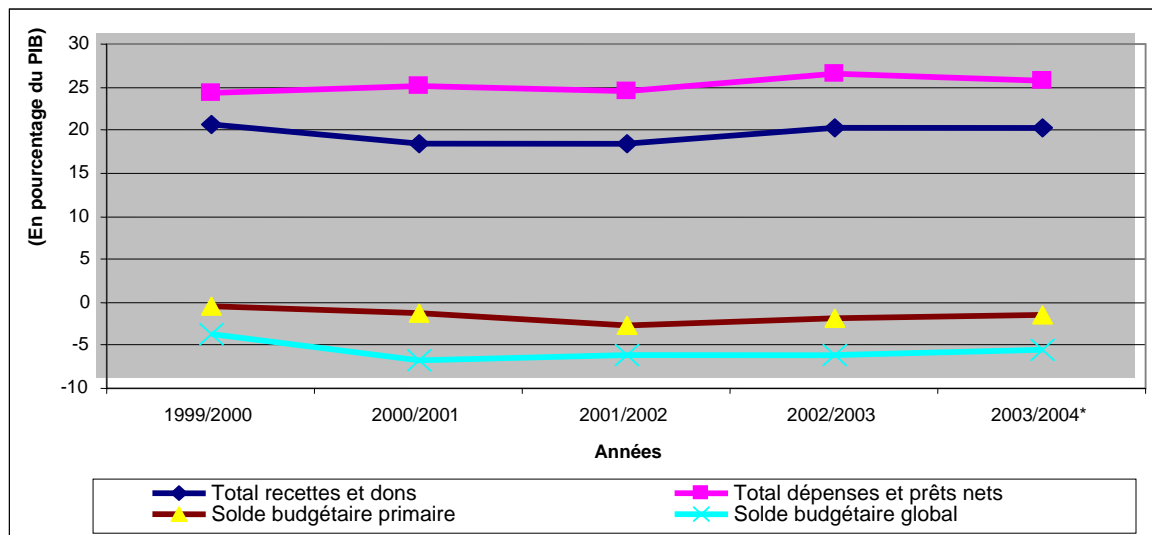
2.2.6 Il y a, cependant, lieu d'accorder une attention particulière au déficit budgétaire chronique afin de préserver l'équilibre budgétaire à moyen terme et la stabilité macroéconomique. Le déficit du solde budgétaire primaire² a été ramené à un niveau modéré,

États-Unis au titre de l'AGOA, Maurice ne peut importer des produits textiles à l'état brut de pays non-membres de l'AGOA.

² Il s'agit de la balance budgétaire du Gouvernement central, hormis les paiements d'intérêt.

passant de -0,4 % du PIB, en 1999-2000, à -1,5 %, en 2003-04, en raison essentiellement de l'augmentation des coûts d'investissement dans le secteur de l'éducation et de la formation. Cependant, les déficits budgétaires généraux, qui étaient déjà élevés, se sont creusés davantage, passant de 3,8 % du PIB, en 1990-2000, à 5,6 %, en 2003-04, reflétant l'accroissement du fardeau du service de la dette publique, qui représentait 20 % des dépenses renouvelables en 2002-03. La figure 4 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs budgétaires. Les préoccupations exprimées au sujet de l'accroissement de la dette publique ont trait au niveau élevé de la dette intérieure. Celle-ci représentait 61,2 % du PIB en 2003-04, mais est retombée à 55 % au cours du même exercice³, en raison essentiellement d'une augmentation de 33 % des obligations à court terme de l'État en 2003, constituées de bons du Trésor. Cependant, la soutenabilité de la dette extérieure ne constitue pas un problème, dans la mesure où la dette extérieure totale ne représentait que 19,3 % du PIB en 2002-03 et 17,8 % en 2003-04, tandis que les ratios⁴ du service de la dette extérieure, au cours de ces deux exercices, étaient limités à 8,2 % et 6 %, respectivement.

Figure 4 : Tendances des indicateurs budgétaires



Source : Ministère des Finances et du Développement.

2.2.7 Le gouvernement mauricien a pris des mesures pour assainir le budget de l'État. Avec l'assistance de la Banque mondiale, il a mis en route le système de budgétisation fondé sur le cadre de dépenses à moyen terme (MTEF) en vue de restructurer les dépenses publiques, renforcer le contrôle des dépenses et améliorer les processus budgétaires. Ce nouveau système lui permettra de mieux se concentrer sur les objectifs, résultats et performance. Le MTEF est censé être exécuté en plusieurs phases dans cinq secteurs pilotes, à commencer par l'éducation et la formation au cours de l'exercice budgétaire 2004-05. La santé, l'assistance sociale, l'environnement et l'infrastructure publique devraient faire l'objet d'une réforme similaire au cours de la seconde phase. Le recouvrement des recettes devrait s'améliorer également grâce au

³ Dans le Rapport sur les consultations au titre de l'Article IV 2004, le FMI a fait part de ses préoccupations quant au risque que la dette publique ne devienne insoutenable, en raison de la persistance des déficits budgétaires de l'Administration centrale, et souligné la nécessité d'assainir le budget à moyen terme afin d'éviter une dynamique d'insoutenabilité de la dette qui aurait pour effet d'hypothéquer les perspectives de croissance économique et la stabilité macroéconomique du pays.

⁴ Définis en tant que pourcentage des exportations de biens et services non facteurs.

regroupement des organismes de recouvrement des recettes sous la tutelle d'une autorité unique créée récemment, en l'occurrence l'Office des recettes de Maurice, évitant ainsi les doubles emplois, le chevauchement des fonctions et le gaspillage de ressources.

2.2.8 Une autre question qui mérite une attention soutenue de la part du gouvernement est le niveau élevé du **taux de chômage** qui ne cesse de croître depuis le début des années 90 – atteignant 10,6 % en juin 2004 – et reflète également des différences entre hommes et femmes. Tandis que le taux de chômage parmi les hommes s'est accru, passant de 8,5 % en 2002 à 9 % en 2003, celui des femmes est passé de 12 % à 12,6 %. Le problème du chômage s'explique tant par les rigidités du marché de l'emploi que par l'inadéquation structurelle de l'offre et de la demande de compétences, telles que reflétées par : i) le passage d'une économie à faible niveau de compétences/technologie à une économie de plus en plus spécialisée en matière de compétences, ce qui se traduit par une inadéquation entre les besoins de compétences et le profil de compétences de la majorité des demandeurs d'emploi ; ii) l'accroissement de la production à forte intensité de capital dans la zone franche ; et iii) les coûts unitaires élevés de la main-d'œuvre qui n'ont pas de rapport avec la productivité, en raison de la rigidité de la réglementation du travail et des mécanismes de fixation des salaires. Afin de résoudre le problème du chômage, le gouvernement est en train d'encourager la création de petites et moyennes entreprises (PME) afin de promouvoir l'auto-emploi. En outre, afin de corriger l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi, il s'attache à accélérer la formation spécialisée dans les domaines où la demande de main-d'œuvre est forte, notamment les TIC, l'hôtellerie et le tourisme, l'horticulture, la climatisation et la réfrigération. Par ailleurs, avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement s'emploie également à parachever une étude sur le marché de l'emploi qui porte essentiellement sur quatre thèmes clés : i) l'ampleur du chômage à Maurice ; ii) le profil des chômeurs ; iii) le rôle de la structure institutionnelle dans la fixation des salaires ; et iv) les préférences d'emploi dans les secteurs public et privé.

Évolutions sectorielles

2.2.9 **Agriculture** : Le secteur agricole, qui reposait essentiellement sur la production sucrière (premier pilier de l'économie), a constitué l'épine dorsale de l'économie mauricienne pendant longtemps, jusqu'à la création de la zone franche (ZF). Plus de 80 % des terres arables sont consacrées à la culture de la canne à sucre et cette activité emploie environ 9,4 % de la main-d'œuvre du pays. En 2003, la contribution du secteur agricole au PIB était estimée à environ 3 %, et le sucre représentait 20 % des recettes d'exportations nationales totales, contre environ 70 % il y a deux décennies. Ces dernières années, l'industrie horticole (fleurs, ananas, etc.) a gagné en importance.

2.2.10 *L'industrie sucrière* a bénéficié, pendant longtemps, de prix garantis et d'un accès préférentiel aux marchés européens au titre du Protocole sur le sucre de l'UE, de la Convention de Lomé et, par la suite, de l'Accord de Cotonou. Cependant, le Protocole expirera en 2006, et avec la fin de l'accès en franchise de droits au marché de l'UE pour le sucre des pays les moins avancés – à compter de juillet 2009, le prix que Maurice tire de son sucre est appelé à accusé un net recul. Entre-temps, l'UE a annoncé une réduction du prix garanti du sucre de 37 % pour les trois prochaines années. Afin d'atténuer les conséquences de cette évolution négative de la situation sur la scène internationale, la Loi sur l'efficacité de l'industrie sucrière a été adoptée en 2001. Au cours de la même année, la mise en œuvre du **Plan stratégique du secteur sucrier (2001-05)** qui avait été intégré dans la Loi a démarré. Ce Plan prévoit un certain nombre de mesures visant à réduire les coûts et à accroître les recettes en vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie sucrière, d'ici 2008. Parallèlement à la

réduction des coûts de la main-d'œuvre par le truchement du Programme de départ volontaire à la retraite (DVR) pour les sociétés du secteur sucrier, la centralisation des sucreries a été entreprise et se poursuit en vue d'assurer des économies d'échelle. On estime que l'industrie sucrière a réduit ses coûts de production qui sont passés de 0,20 dollar EU/livre en 2000 à 0,14 dollar EU/livre en 2003. Il n'en demeure pas moins que le niveau actuel des dépenses reste beaucoup plus élevé que celui des cours sur le marché mondial, qui est de 0,08 dollar EU/livre. Par conséquent, d'autres réductions de coûts constituent un impératif, notamment grâce à des gains en efficacité, en vue d'améliorer la compétitivité et d'assurer la survie de l'industrie sucrière.

2.2.11 Le *Plan stratégique des secteurs non sucriers (2003-07)* jette les bases de la restructuration de l'ensemble du secteur agricole non sucrier, qui sera appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie agricole, compte tenu des difficultés auxquelles est confrontée l'industrie sucrière à l'heure actuelle. Cependant, plusieurs contraintes freinent le développement du secteur agricole mauricien d'une manière générale, notamment la vulnérabilité aux aléas climatiques, la perte des terres cultivables au profit d'activités économiques plus rémunératrices et le coût élevé de la main-d'œuvre et des intrants agricoles. Cependant, compte tenu de l'approche à plusieurs axes adoptée, le Plan stratégique met l'accent sur la diversification de la production en vue d'atteindre un certain niveau d'autosuffisance, répondre aux exigences de qualité, développer le secteur agroalimentaire local, promouvoir l'entrepreneuriat, optimiser les opportunités d'exportation et se conformer aux normes internationales de sécurité alimentaire.

2.2.12 Un vaste programme de diversification est en cours. Il vise à accroître la production de biens et denrées alimentaires à fort rapport économique et à améliorer la qualité des exportations horticoles. Afin d'améliorer l'accès au marché pour les nouveaux produits, le gouvernement est en train de créer un laboratoire de contrôle de la qualité des aliments pour permettre à l'industrie locale de transformation des aliments et aux exportateurs de produits alimentaires de respecter les exigences de qualité à l'exportation. En outre, il envisage de créer un institut national de biotechnologie afin d'accroître la productivité et d'améliorer la compétitivité du secteur agricole non sucrier. Par ailleurs, une législation sur les organismes génétiquement modifiés sera promulguée en vue d'améliorer la productivité. En outre, la FAO est en train d'aider Maurice à mettre au point un programme national d'investissement pour le secteur agricole, qui a également une dimension régionale, de manière à favoriser le développement du secteur.

2.2.13 Le réseau d'irrigation est également en train d'être développé et modernisé afin de promouvoir de nouvelles variétés de cultures. La mise en œuvre de la première phase du Projet d'irrigation des plaines du Nord lancée par le gouvernement en 1982 dans la partie septentrionale du pays – une zone qui enregistre un déficit hydrique et est en proie à des sécheresses récurrentes – est à présent achevée. Afin d'améliorer davantage les conditions de vie des agriculteurs de la zone, le gouvernement a entrepris la seconde phase du projet qui permettra d'accroître les superficies irriguées dans les plaines du Nord et de promouvoir le développement de nouvelles cultures à fort rapport économique. Il s'agit là de l'un des domaines importants où le gouvernement a besoin du concours de la BAD dans le processus de diversification et de transmutation.

2.2.14 **Industrie manufacturière** : Le secteur manufacturier, second pilier de l'économie mauricienne, a constitué le principal moteur de la croissance économique. D'une manière générale, il représentait environ 20 % du PIB en 2003, dont près de la moitié pour la zone franche. Les exportations de la ZF représentaient 76 % du volume total des exportations

nationales en 2003, ce qui faisait de ce domaine de loin la principale source de devises du pays. À l'heure actuelle, ce secteur emploie plus de 22 627 personnes, soit environ 17 % de la main-d'œuvre. Près de la moitié de l'ensemble des entreprises de la ZF travaillent dans l'industrie textile et représentent plus de 83 % du nombre total des emplois au niveau de la zone. Les matières premières (étoffes et fils) sont importées essentiellement de la Chine et de l'Inde, tandis que les deux principaux marchés d'exportation sont l'UE et les États-Unis. Au nombre des autres industries manufacturières basées dans la ZF figurent la joaillerie, la maroquinerie, la chaussure, l'électronique, l'industrie pharmaceutique et l'industrie du bois. À l'heure actuelle, le secteur manufacturier est confronté à de nouveaux défis qui ont trait, notamment à l'intensification de la concurrence internationale et à l'effritement des préférences accordées aux produits textiles et vestimentaires. Cette situation a eu une incidence sur son taux de croissance ces dernières années. Il n'en demeure pas moins qu'il a enregistré une croissance de 1 % en 2003, contre un recul de 1,3 % en 2002.

2.2.15 Maurice a pu accroître sa production de textiles dans les années 80 et 90 grâce essentiellement aux préférences dont il bénéficiait sur le marché de l'UE. Les exportations de produits textiles et vestimentaires vers ce marché bénéficiaient d'un accès en franchise de droits et hors quota. Compte tenu de la suppression de tout quota pour ces produits prévue par l'OMC, d'ici fin 2004, il va sans dire que Maurice souffrira de l'effritement des préférences sur ses marchés d'exportation traditionnels. Les produits vestimentaires à faible coût en provenance des pays d'Asie du Sud-Est contribuent également à accentuer la concurrence. Cependant, face aux nouveaux défis, les entreprises mauriciennes ont pris conscience de la nécessité de faire preuve d'innovation et de perspicacité et de s'appêter à s'adapter à l'évolution rapide de la situation sur la scène internationale, d'où la nouvelle orientation vers la reconfiguration des processus de production, la révision du système de gestion et l'optimisation de l'utilisation des ressources.

2.2.16 Une étude récente commanditée par l'Équipe de soutien d'urgence à l'industrie textile⁵ (TEST) et exécutée par le Conseil national de la productivité et de la compétitivité (CNPC) propose des solutions pour le renforcement de la compétitivité du secteur, notamment dans les domaines ci-après : i) l'achat des matières premières ; ii) la gestion des ressources humaines ; iii) la planification des opérations afin d'accroître la productivité ; iv) l'amélioration de la gestion financière et des stocks ; et v) l'amélioration de la technologie et de la commercialisation, ainsi que la fixation des prix. Le TEST est en train d'élaborer un plan d'action pour le secteur. De même, afin de permettre à celui-ci de fonctionner sans heurt dans un environnement marqué par une forte concurrence, le gouvernement a mis au point le *Plan stratégique pour le secteur des textiles et de l'habillement (2002-05)*. Cette stratégie met l'accent sur la modernisation de la technologie, les regroupements et rapprochements, la coopération régionale, la diversification des produits et des marchés, notamment la création de filatures, l'exploitation d'une plateforme de fruits de mer, la valorisation des ressources humaines et des compétences, la transformation des processus commerciaux (la restructuration des entreprises afin d'accroître leur productivité), la transformation des PME en entreprises axées sur les exportations en vue de promouvoir le développement des exportations, de même que la création de projets et de fonds qui seraient mis à la disposition des entreprises à l'effet de faciliter la restructuration.

⁵ Une initiative conjointe du secteur privé et du secteur public qui vise à aider les entreprises du secteur des textiles et de l'habillement à se restructurer en vue d'améliorer leur compétitivité sur le marché international.

2.2.17 **Tourisme** : Le secteur du tourisme, troisième pilier de l'économie mauricienne, représentait environ 65 % du PIB en 2003. Il constitue une source importante d'emplois – soit 22 261 personnes en mars 2003, ce qui représente environ 7 % de la main-d'œuvre totale. Il constitue également une source importante de devises. Le nombre de touristes qui visitent Maurice est passé de 681 648 en 2002 à 702 018 en 2003, soit une augmentation d'environ 3 %. En 2003, les recettes brutes du tourisme s'élevaient à 19,4 milliards de Rs, ce qui a constitué une contribution appréciable au compte courant extérieur. La majorité des touristes venaient d'Europe (soit environ 66 % des arrivées totales en 2003), et en particulier de la France (28,5 %), des îles de la Réunion (21 %) et de l'Afrique du Sud. À ce jour, la politique du gouvernement a consisté à promouvoir un tourisme de qualité à incidences limitées et à niveau de dépenses élevé, de façon à maintenir le profil haut de gamme de l'île et à protéger l'environnement.

2.2.18 **Le secteur financier** : Au cours de la dernière décennie, la contribution des services financiers et commerciaux au PIB a considérablement augmenté. Les secteurs financier et offshore ont progressé au rythme moyen de plus de 9 % par an, entre 1999 et 2003, apportant une contribution d'environ 10 % au PIB en 2003. En 2001, une Commission des services financiers a été mise sur pied et constitue l'autorité responsable de l'octroi des licences et de la réglementation des services financiers non bancaires, notamment les compagnies d'assurances et la bourse des valeurs mobilières. Au nombre des institutions financières opérant à Maurice, au début de 2003, on comptait 10 banques commerciales et 13 banques offshore, 23 compagnies d'assurance, 10 sociétés d'investissement et 6 fonds communs de placement. Quarante-quatre sociétés (notamment un organisme de placement collectif et trois sociétés d'obligations non garanties) étaient cotées en bourse et disposaient d'une capitalisation totale d'environ 1,5 milliard de dollars EU. Depuis le début de 2001, Maurice a apporté un certain nombre de modifications à sa législation financière et mis en application de nouvelles lois, à savoir la Loi sur le développement des services financiers, la Loi sur les sociétés, la Loi sur les trusts et la Loi sur l'information financière et la lutte contre le blanchiment d'argent, afin de consolider l'efficacité du système financier. En 2002, le pays a participé au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qui a conclu qu'il disposait d'un système financier bien développé et d'un secteur bancaire solide. La notation financière obtenue par Maurice a été impressionnante, compte tenu de la solidité de sa situation financière. Les notes décernées au pays par Moody's en ce qui concerne les obligations à long terme sont "Baa2" pour celles libellées en devises et "A2" pour celles libellées en monnaie locale.

2.2.19 L'objectif de la législation financière est d'instaurer le cadre juridique nécessaire pour la transformation de Maurice en un centre régional d'avant-garde pour les services commerciaux et financiers. La Loi sur le développement des services financiers a créé la Commission des services financiers, qui supervise la régulation des activités de la Commission de la bourse et des activités commerciales offshore de Maurice. Jusqu'ici, cette Commission a supervisé également, en partie, les activités réglementées des services financiers non bancaires, notamment la gestion des pensions et actifs. La Loi sur les sociétés a permis de créer un climat d'investissement plus propice pour le secteur des entreprises.

2.2.20 **Transports** : Le secteur des transports est confronté à un certain nombre de défis, notamment les suivants : i) la forte congestion de la circulation urbaine suite à l'augmentation rapide du nombre d'automobiles privées ; ii) la mauvaise organisation des services de transport en commun et de para-transport ; iii) l'application insuffisante des mesures de gestion de la circulation, notamment le manque de rigueur dans l'application de la réglementation en matière

de stationnement des véhicules ; et iv) l'insuffisance du nombre de routes principales et de l'entretien routier. Les embouteillages constituent une préoccupation croissante, en particulier à Port Louis. Les déplacements entre le lieu d'habitation et le lieu de travail sont souvent prolongés par des retards excessifs en ville. Le coût de ce phénomène est élevé et le gouvernement envisage de détourner les véhicules du centre-ville dans le cadre de mesures de gestion efficace de la circulation, grâce à un système de transport public, notamment le système de métro léger et la construction de voies de contournement.

2.2.21 Afin de résoudre les problèmes de transport dans le pays d'une manière générale, le gouvernement a mené en 2001 l'*Étude intégrée de la stratégie nationale du secteur des transports*, dont l'objectif consistait à passer en revue les politiques existantes et à élaborer des stratégies pour tous les modes de transport. Dans le cadre de la stratégie d'exécution, un programme d'investissement complet a été mis au point aux fins d'exécution à moyen et long terme. La politique du secteur des transports prend en compte la stratégie d'utilisation des terres afin de permettre aux populations et aux entreprises d'avoir accès, de la manière la plus facile et la moins onéreuse possible, aux activités et fournitures dont elles ont besoin, d'assurer une utilisation efficace des ressources économiques, de réaliser les objectifs écologiques ainsi que de réduire au minimum les accidents et de résoudre le problème des embouteillages en milieu urbain. Le gouvernement s'est également employé à poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à créer un cadre propice à la participation du secteur privé à la manutention du fret, à la création et à l'exploitation de ports francs et au développement aéroportuaire. Par ailleurs, les principales sociétés parapubliques du secteur jouissent d'une autonomie.

2.2.22 Cependant, Maurice ne dispose pas de capacités suffisantes pour mettre en œuvre pleinement la restructuration et les réformes institutionnelles en cours dans le secteur. À l'avenir, le gouvernement envisage d'accorder davantage la priorité à l'infrastructure de transport qui favorise la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales. Il encourage la collaboration entre le secteur public et le secteur privé en vue de la mobilisation des ressources financières nécessaires et de la valorisation des capacités humaines dans le secteur.

2.2.23 **Eau et assainissement** : Les précipitations à Maurice sont estimées en moyenne à 3 900 millions de m³ par an. Environ 30 % des précipitations annuelles sont perdues en raison de l'évaporation, 10 % contribuent à la reconstitution annuelle des nappes phréatiques et environ 60 % s'écoulent sous forme d'eau de surface. À l'heure actuelle, il existe 10 réservoirs artificiels d'une capacité de stockage totale de 70,2 millions m³ et d'un débit annuel régulé d'environ 265 millions de m³. En outre, il existe environ 340 points de prélèvement à partir des fleuves/cours d'eau et 260 forages qui ont été effectués afin de prélever l'eau de la nappe phréatique. La consommation annuelle d'eau du pays est estimée à 850 millions de m³, dont 155 millions pour les besoins municipaux, 460 millions pour l'irrigation et 235 millions pour la production d'hydroélectricité. Le volume total d'eau utilisée représente environ 22 % des précipitations annuelles moyennes sur l'île. En 2040, les besoins en eau pour l'usage des municipalités et l'irrigation seules atteindront 720 millions de m³. Afin d'accroître la capacité d'approvisionnement en eau, le gouvernement prévoit de doter le pays de six barrages dont la construction sera répartie sur le court, moyen et long terme, dans le cadre de partenariats public-privé.

2.2.24 Le Plan national d'action environnementale (PNAE), élaboré en 1990 et mis à jour en 1999, identifie clairement l'insuffisance des installations d'évacuation des eaux usées en milieu urbain comme une menace croissante pour la qualité de la nappe phréatique et des zones marines et côtières. En conséquence, le gouvernement a mis en route le Programme national d'assainissement (PNA) qui a été élaboré avec l'assistance de la Banque africaine de développement. Au titre de ce programme, il envisage d'accroître rapidement le nombre des raccordements au réseau d'égouts, qui passerait de 22 % à l'heure actuelle à 50 % à moyen terme, puis à 80 % à long terme. À cet effet, une nouvelle législation qui fait obligation aux ménages de se raccorder au réseau national d'égouts sera bientôt promulguée. Le programme d'extension de l'infrastructure d'assainissement est également en cours d'exécution, en collaboration avec les partenaires au développement, notamment la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, l'Union européenne, la Banque nordique d'investissement, le Fonds nordique de développement, KfW, le Fonds koweïtien, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'Agence française de développement (AFD) et le gouvernement chinois.

2.2.25 **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : Le gouvernement considère les TIC comme le cinquième pilier de l'économie mauricienne. Avec l'assistance de l'Inde, Maurice a investi 100 millions de dollars EU dans la cybercité d'Ébène, notamment la construction d'une cybertour, un parc de la technologie d'avant-garde. Bien que les installations de TIC soient financées par l'État, leur exploitation est assurée par le secteur privé. Avant la mise en service de la cybertour en avril 2004, plus de 30 % de l'espace avait été loué. À l'heure actuelle, quelque 57 sociétés fournissent des services de TIC, notamment 22 centres d'appels, 15 sociétés de sous-traitance et 10 sociétés de conception de logiciels informatiques. Le gouvernement a également entrepris un programme d'administration électronique visant à relier l'ensemble des départements, organismes et prestataires de services. Des lois pertinentes sur la sécurité et la protection des données, les droits de propriété intellectuelle et le développement des ressources humaines ont également été promulguées. Les TIC constituent une source potentielle d'emplois pour le pays, les sociétés existantes employant quelque 2 000 personnes à l'heure actuelle. Afin de satisfaire les besoins de compétences en matière de TIC, le gouvernement a annoncé, dans le discours de présentation du budget 2004-05, le lancement d'un programme national visant à former 5 000 titulaires de brevet et brevet supérieur en matière d'exploitation de centres d'appels et de sociétés de sous-traitance. En outre, quelque 100 diplômés de l'Université de Maurice bénéficieront du concours de l'État afin de suivre une formation de haut niveau dans le domaine des TIC au campus d'Infosys à Mysore, au cours des deux prochaines années.

2.2.26 Afin d'assurer le fonctionnement efficace des TIC, un cadre juridique global est en train d'être mis en place en vue de favoriser la création d'une industrie des TIC dynamique et solide. À cet effet, la Loi sur les transactions électroniques de 2000 et la Loi sur les TIC de 2002 ont été promulguées. En outre, l'Office des TIC, le Conseil consultatif des TIC et la Cour d'appel des TIC ont été mis sur pied. Une législation est également prévue afin d'assurer la protection des renseignements personnels, la protection des consommateurs électroniques et la prévention des abus informatiques et de la cybercriminalité. L'Office des TIC a été habilité à promouvoir une concurrence loyale dans le pays. À cet égard, le secteur des télécommunications a été libéralisé à compter de janvier 2003. Depuis, de nouveaux venus opèrent dans le sous-secteur de la téléphonie cellulaire et le gouvernement recherche un partenaire stratégique pour Mauritius Telecom. À l'heure actuelle, les câbles à fibres optiques (câbles sûrs) sont la propriété commune de Mauritius Telecom et France Télécom qui détiennent 60 % et 40 % des parts respectivement. Un projet de politique sectorielle est

également à l'étude et a été placé sur le site web du ministère de l'Information et de la Technologie pour une consultation plus large.

2.2.27 Santé : D'importants progrès ont été réalisés au fil du temps en ce qui concerne la santé des populations. Les données disponibles⁶ montrent que, entre 1990 et 2000, les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle ont accusé un recul, passant respectivement de 20,4 à 15,9, de 23,1 à 18,2 et de 0,66 à 0,20 pour 1 000 naissances vivantes. Il s'ensuit que l'espérance de vie à la naissance est passée de 63 ans, en 1970, à 72, en 2002. Toutefois, le secteur de la santé est confronté à l'heure actuelle à de nouveaux défis, notamment la forte incidence de maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardiaques, les maladies cardiovasculaires et le diabète; l'incidence croissante des maladies sexuellement transmissibles (principalement le VIH/sida), la mortalité infantile (en particulier sur l'île Rodrigues) et les taux élevés d'insuffisance pondérale à la naissance. Afin de faire face à ces nouveaux types de maladies, le gouvernement a entrepris la réforme et la modernisation du secteur de la santé. À cet égard, un Livre blanc sur le développement et la réforme du secteur de la santé a été élaboré et des consultations ont été organisées avec l'ensemble des parties prenantes en 2003. Un plan d'action prévoyant des politiques, programmes et projets de développement de la santé, ainsi que d'autres activités sont en cours de préparation. Un programme d'investissement triennal sera également préparé, conformément aux exigences du MTEF. Le ministère de la Santé et de la Qualité de la vie est en train d'établir un ordre de priorité et d'évaluer les coûts de ce programme. Afin de faciliter ce processus, le gouvernement entend entreprendre, à compter d'octobre 2004 et avec le soutien de l'OMS, quatre études majeures portant sur les thèmes ci-après : i) l'introduction d'un système de médecin de famille 24 heures sur 24 ; ii) les choix en matière de financement de la santé ; iii) la révision de la structure de gestion des services de santé ; et iv) la mise au point d'un système de planification des ressources humaines.

2.2.28 L'ampleur du VIH/sida à Maurice n'a pas encore atteint celle d'une épidémie, comme c'est le cas dans certains pays d'Afrique australe, le pays n'enregistrant qu'un taux de prévalence de 0,1 %, à ce jour. Depuis octobre 1987, date à laquelle le premier cas a été enregistré, le nombre de cas de VIH/sida à mai 2004 ne s'élevait qu'à 729 (522 hommes et 207 femmes), dont 108 sont décédés, ce qui ramène le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida à environ 621. Cependant, ces dernières années, l'incidence croissante due essentiellement à la transmission hétérosexuelle et à l'utilisation collective d'aiguilles par les toxicomanes est préoccupante. Les nouveaux cas signalés en 2002 représentaient une augmentation de 100 % par rapport à ceux rapportés en 2000. Afin de combattre le mal à la racine, le gouvernement a mis au point le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida (2001-05). Par ailleurs, la situation fait l'objet d'un suivi permanent par l'OMS et des rapports mensuels sont établis par le ministère de la Santé.

2.2.29 Éducation et formation : Maurice enregistre l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés parmi les pays en développement. L'éducation est gratuite jusqu'au niveau universitaire et la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire pour le groupe d'âge de 6 à 11 ans est universelle. Cependant, le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire était tombé à 63 % en 2003. Le principal goulot d'étranglement est l'examen du Certificat d'études primaires (CEP), qui vise à filtrer l'accès des élèves à l'enseignement secondaire. Au cours d'une année normale, près de 35 % d'élèves échouent généralement au CEP et abandonnent les études. Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, le gouvernement a

⁶ Voir Nations Unies : Objectifs de développement du millénaire – Rapport d'étape pour Maurice (octobre 2002), page 25.

pris un train de mesures exhaustives visant à réformer le système éducatif à tous les niveaux, ainsi qu'à en accroître l'accès et à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement. En particulier, le classement au niveau du CEP a été supprimé et remplacé par un système de notation. L'accès à l'enseignement secondaire est en voie d'amélioration, grâce à la décentralisation. À cet effet, le pays a été réparti en cinq zones, y compris Rodrigues, et un vaste programme de construction de nouveaux établissements secondaires publics est en cours d'exécution. La modernisation des programmes d'enseignement a également été entreprise afin de satisfaire aux exigences du marché de l'emploi. L'objectif primordial de la réforme de l'éducation et de la formation consiste à transformer Maurice en une plateforme du savoir. Ainsi, le segment de l'enseignement supérieur sera appelé à jouer un rôle primordial afin de favoriser l'émergence d'une industrie du savoir à Maurice. Pour ce faire, un livre blanc sur la réforme de l'enseignement tertiaire sera publié courant 2004. En outre, le gouvernement s'emploie à encourager des institutions de renommée internationale, notamment l'Indian Institute of Technology (IIT Bombay), à implanter une partie de leurs activités à Maurice. En outre, suite à la mise sur pied du Conseil de développement des ressources humaines, la formation a été réorientée de façon à répondre de manière plus efficace aux besoins de ressources de l'économie. Ainsi, le gouvernement mauricien envisage d'accroître le nombre des écoles polytechniques afin d'intensifier le développement des compétences techniques.

2.2.30 Changements structurels : À l'heure actuelle, le gouvernement s'attache à mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour assurer une croissance durable à moyen terme. Au nombre des principales réformes de politiques qui comportent des implications pour le développement futur de l'économie figurent les points ci-après : i) la réforme du secteur de l'éducation ; ii) la modernisation/transmutation des industries sucrières et textiles afin de réduire les coûts et d'accroître la valeur ajoutée ; iii) l'amélioration du cadre réglementaire du secteur financier ; et iv) le développement des TIC. À cet égard, la cybercité Ébène a été mise en service, en avril 2004. Par ailleurs, il est prévu de créer un centre pour les opérations de secours en cas de catastrophes au cours des trois prochaines années. Le passage du système classique de présentation du budget par poste de dépenses au MTEF constitue également un changement structurel majeur en matière de gestion des dépenses publiques.

2.3 Climat des affaires pour le secteur privé

2.3.1 La réussite passée de Maurice a reposé sur l'économie de marché et l'accès préférentiel aux marchés, en particulier le marché européen. Parmi ses nombreuses forces figurent la stabilité politique et sociale, l'État de droit qui y prévaut, le caractère moderne de son infrastructure, le bilinguisme de sa population active, la solidité de ses institutions juridiques, le respect des droits de propriété, la modernité du droit des sociétés et un cadre libéral favorable aux affaires. Une large gamme de stimulants et de facilités ont été mis en place en vue d'attirer tant l'investissement direct étranger que les investisseurs institutionnels. Des mesures incitatives sont proposées dans les domaines de l'industrie manufacturière, des services, du port franc, des technologies de l'information, du tourisme, du bâtiment, de l'agriculture et de services offshore. Les sociétés qui opèrent dans ces différents secteurs paient moins d'impôts (15 % au lieu de 25 %) et, selon le type de stimulant, peuvent également obtenir des prêts à des taux préférentiels. Un programme de modernisation du cadre juridique et réglementaire est en cours en vue de rendre plus souple le fonctionnement des entreprises. Par ailleurs, le gouvernement a adopté une série de lois, notamment la Loi sur les sociétés, la Loi sur le développement des services financiers, la Loi sur les trusts et la Loi sur la promotion de l'investissement. Enfin, il existe également à Maurice une longue tradition de dialogue entre

l'État et le secteur privé, qui permet à celui-ci de donner son point de vue sur la stratégie de développement du pays.

2.3.2 D'une manière générale, les évaluations indépendantes classent Maurice parmi les pays les plus compétitifs du continent africain. Dans le Rapport sur la compétitivité dans le monde 2003-04, Maurice a été classé au 35^e rang (sur les 102 pays couverts par l'étude) selon l'indice de compétitivité mondiale et au 49^e rang selon l'indice de compétitivité microéconomique. En ce qui concerne l'indice de compétitivité des entreprises, il a été classé au 44^e rang (3^e en Afrique après l'Afrique du Sud et la Tunisie). Dans le Rapport annuel sur la liberté économique dans le monde 2003, Maurice a été classé au 20^e rang sur 123 pays ; il a enregistré le meilleur résultat en Afrique, avec une note de 7,3 points sur 10.

2.3.3 Maurice offre au secteur privé un climat d'affaires libéral. Toutefois, il convient d'accélérer les procédures d'octroi de licences et de permis de travail. En effet, le gouvernement a reconnu, dans son discours de présentation du budget 2004-05, que les investisseurs privés sont encore confrontés à un certain nombre de retards dans la mise en œuvre de leurs projets. Afin de répondre à cette préoccupation, le Conseil des investissements a annoncé la création d'un "Cadre pour les projets déclarés" qui permettra d'approuver en moins de 24 heures les projets d'investissement dans quelques secteurs, dont l'approbation aurait mis des semaines, voire des mois, par le passé.

2.4 Évolution de la pauvreté

2.4.1 Il n'existe aucun seuil de pauvreté officiel pour Maurice et le Bureau central de la statistique (BCS) n'assure pas de suivi et n'établit pas de rapports sur le pourcentage de la population qui gagne moins de 1 dollar EU par jour. Cependant, le BCS fait rapport sur l'incidence des ménages dont le niveau de dépenses est plus faible, qui détermine le point limite en dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. Selon l'Enquête sur le budget des ménages 2001-02, seuls 11 % des ménages gagnaient moins de 5 000 Rs (soit l'équivalent d'environ 192 dollars EU) par mois, contre 24 % en 1996-97 et 22 % en 1991-92. Les données disponibles montrent également que la pauvreté à Maurice est localisée (poches de pauvreté) et non généralisée. En outre, il existe des écarts importants entre hommes et femmes, d'une part, et entre régions, d'autre part. L'incidence de la pauvreté est relativement plus forte parmi les ménages dirigés par des femmes (33,8 %) que parmi ceux dirigés par des hommes (8,9 %) et l'île de Rodrigues enregistre un pourcentage plus élevé de pauvres (30,2 %). Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté est trois fois plus élevée en milieu rural que dans les centres urbains.

2.4.2 Cependant, d'une manière générale, parallèlement à la croissance économique soutenue que Maurice a connue au cours des dernières décennies, la qualité de la vie dans le pays s'est considérablement améliorée. L'espérance de vie à la naissance en 2002 était de 72 ans (75,8 ans pour les femmes), contre 63 ans en 1970, tandis que le taux moyen d'analphabétisme des adultes était de 14,8 % (17,8 % pour les femmes). Le Rapport sur le développement humain 2003 (RDH) a classé Maurice au 62^e rang sur 175 pays et estimé l'indice de développement humain (IDH) du pays à 0,779. Ainsi, le pays se classe parmi les pays qui ont atteint un niveau de développement humain moyen. La HBS 2001-02 indiquait également une augmentation de 40 % du revenu nominal moyen des ménages depuis 1991-92 ainsi qu'un recul de l'inégalité des revenus. Après la détérioration de la situation de la distribution des revenus, telle que mesurée par le coefficient de Gini – passé de 0,379, en 1991-92 à 0,387 en 1996-97, une amélioration a été enregistrée en 2001-02, ce coefficient étant passé à 0,371. Le pays doit l'amélioration générale de la qualité de la vie à un système

de sécurité sociale important qui assure des soins de santé gratuits et universels, la gratuité de l'éducation jusqu'au niveau universitaire, une pension de base pour les personnes âgées de 60 ans et plus au taux de 1,75 dollar EU par jour, ainsi que des prestations sociales spécifiques pour les populations défavorisées (veuves, orphelins, personnes handicapées, etc.).

2.4.3 En 2001, le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté a été élaboré en collaboration avec différentes parties prenantes. Ce plan met l'accent sur l'habilitation des pauvres grâce à l'accès à l'éducation, la construction de logements sociaux dans les quartiers pauvres, ainsi que l'intégration des pauvres dans les activités productives, grâce à des programmes de microfinancement. Au nombre des initiatives de microfinancement en cours d'exécution figurent les suivantes : i) le Fonds spécial pour l'insertion sociale des groupes vulnérables visant à financer des projets de développement communautaire, des systèmes de microcrédit et des prêts aux étudiants nécessiteux ; ii) le Programme de microprojets pour la réduction de la pauvreté financé par l'UE visant essentiellement à développer l'infrastructure sociale, à financer des projets générateurs de revenus et à apporter de l'assistance technique ; iii) le Programme de diversification de l'économie rurale du FIDA visant à financer le développement des microentreprises et du microfinancement, ainsi que les projets de développement communautaire ; et iv) le Programme du PNUD/Organisation afro-asiatique pour le développement rural (AARDO). En outre, dans son discours de présentation du budget 2004-05, le gouvernement a exposé sa stratégie de démocratisation de l'économie dont l'objectif global consiste à éviter l'exclusion et à créer un mécanisme solide afin de veiller à ce que la prospérité économique de Maurice rime avec développement social et justice sociale pour tous⁷.

2.4.4 **Perspectives de réalisation des ODM** : L'annexe 4 présente un bilan des progrès accomplis dans la réalisation des ODM, tels que contenus dans le premier *Rapport d'étape sur les Objectifs de développement du millénaire* pour Maurice publié par les Nations Unies en 2002. Le rapport fait état d'une forte probabilité de réalisation (probable ou potentielle) de la majorité des ODM. Tel qu'il ressort des enquêtes sur le budget des ménages effectuées entre 1995-97 et 2001-02, le pourcentage des personnes vivant dans la pauvreté (personnes gagnant moins de 5 000 Rs, soit l'équivalent d'environ 192 dollars EU par mois) avait été réduit de plus de la moitié (passant de 24 % à 11 %). En outre, des progrès ont été enregistrés dans la réalisation de l'objectif concernant la faim, une attention particulière étant accordée à la malnutrition chez les enfants des milieux défavorisés. Par ailleurs, grâce à des politiques soutenues visant à assurer la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que des soins de santé, Maurice a déjà atteint ou est en passe d'atteindre les ODM concernant l'enseignement primaire pour tous, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle. Les efforts de lutte contre la perte de ressources environnementales sont également très vigoureux. Une législation appropriée a été promulguée et des mesures de suivi sont mises en œuvre. Il convient, néanmoins, de renforcer les capacités institutionnelles dans ce domaine. Le rapport souligne également que le développement dans le domaine du partenariat mondial a été vigoureux et ce, grâce aux mécanismes commerciaux d'intégration dans l'économie mondiale et aux mesures visant à faciliter l'accès aux TIC. Cependant, il attire l'attention sur la situation moins favorable de l'île de Rodrigues par rapport au reste du pays, tout en soulignant l'amélioration intervenue sur l'île ces dernières années. En outre, le rapport fait remarquer que, si tant est qu'il est possible de réaliser l'objectif de l'égalité d'accès à l'enseignement primaire et secondaire pour les garçons et les filles, il est peu

⁷ Les principaux objectifs de la stratégie consistent à améliorer l'accès à la terre, assurer la participation des employés, l'égalité des chances en matière d'emploi, la promotion de l'entrepreneuriat, le développement des PME et l'accès de celles-ci au financement et à l'infrastructure, et apporter le soutien nécessaire aux sociétés coopératives.

probable, en revanche, que l'égalité hommes-femmes soit assurée pour tous les indicateurs, d'ici 2015 (voir paragraphes 2.5.5 et 2.5.6).

2.5 Questions transversales

Population

2.5.1 Au 1^{er} juillet 2003, la population mauricienne était estimée à environ 1 223 074 habitants. Elle avait crû au rythme annuel moyen d'environ 1 % au cours de la période 1990-2003. Les hommes constituent environ 49 % de la population, tandis que 51 % sont des femmes. Avec une superficie totale de 2 040 km², le pays enregistre l'une des densités de population les plus élevées au monde, soit 600 habitants au km², au 1^{er} juillet 2003. Environ 97 % de la population vit sur l'île de Maurice et 3 % sur Rodrigues. Le passage rapide de taux de fécondité et de mortalité élevés à des taux plus faibles (voir paragraphe 2.2.28) a conduit à un accroissement rapide du nombre de personnes âgées (60 ans et plus) par rapport à la population active (15-59 ans). Selon les prévisions démographiques, le pourcentage des personnes âgées devrait augmenter, passant de 9 % de la population totale en 1999 à 24 % en 2041. On prévoit également que le pourcentage de la population active (15-59 ans) atteindra un niveau record (66 % de la population totale) vers 2006, pour ensuite amorcer une baisse progressive. Cette dynamique démographique comporte à la fois des implications positives et négatives. S'agissant de l'aspect positif, le faible taux de croissance démographique, associé aux investissements importants dans l'éducation et la santé, pourrait se traduire par des gains sur le plan démographique, en vertu desquels le faible ratio de dépendance favoriserait l'accroissement de l'épargne et de l'investissement et augmenterait le capital social. Quant à l'aspect négatif, il convient de souligner que le vieillissement de la population aura pour effet de ramener le taux de croissance de la population active à moins de 1 % par an, au cours des 10 à 15 prochaines années, et à 0,6 %, par la suite⁸, créant ainsi un problème de main-d'œuvre potentiellement grave en termes de disponibilité et de coût, dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre à Maurice est déjà élevé. Par ailleurs, on s'attend à ce que cette situation se traduise par une chute brutale du ratio de soutien aux retraites, qui passerait de 7,5 en 1999 à 2,4 d'ici 2041. Par conséquent, le gouvernement a entrepris un processus de réforme du système de retraite en vue de remédier à ce problème.

Environnement

2.5.2 Maurice est autant vulnérable sur le plan environnemental que tous les autres petits États insulaires en développement (PEID). Les principaux problèmes environnementaux auxquels le pays est confronté ont pour nom : i) la surexploitation des ressources foncières ; ii) la pollution industrielle ; iii) la pollution atmosphérique ; iv) la dégradation des zones sensibles sur le plan écologique et la perte de l'habitat de la faune ; v) la détérioration des systèmes marins et d'eau douce ; et vi) la dégradation des zones côtières. La dégradation de l'environnement pourrait constituer un obstacle majeur à la croissance économique, à moins que des mesures appropriées ne soient prises pour assurer la gestion durable de l'environnement. Afin d'atteindre les objectifs d'Action 21 et de résoudre les problèmes environnementaux de façon globale, et de mettre à profit le Plan national d'action environnementale (PNAE I) lancé en 1988, le gouvernement a approuvé les Stratégies environnementales nationales élaborées pour la période 2000-10. Celles-ci comprennent le deuxième Plan national d'action environnementale (PNAE II) qui constitue une étape importante vers la prise en compte des préoccupations environnementales dans la planification et le développe-

⁸ Nations Unies : Bilan commun de pays II, Maurice, décembre 2003, page 6.

ment nationaux. Le PNAE II prévoit des mesures propres à assurer la participation de l'État à l'élaboration de stratégies de développement durable afin de résoudre les problèmes environnementaux, notamment plusieurs initiatives intersectorielles, les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre du Plan, ainsi que les exigences financières et budgétaires.

2.5.3 Le PNAE II est en cours d'exécution dans le cadre du deuxième Programme d'investissement environnemental (PIE 2) qui compte soixante-douze (72) projets répartis en quatre rubriques : i) le Programme de gestion et de coordination qui vise à renforcer les capacités ; ii) le Programme de gestion des ressources qui vise à protéger et préserver les terres, les ressources en eau, la biodiversité et les ressources côtières et marines ; iii) les Programmes sectoriels qui visent à maintenir un équilibre entre l'environnement et les activités de développement dans les différents secteurs ; et iv) le Programme de Rodrigues qui vise à promouvoir la protection et la conservation de l'environnement sur l'île.

2.5.4 Le gouvernement a renforcé le cadre juridique et institutionnel régissant l'environnement en établissant des normes pour la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que pour l'élimination des déchets toxiques. Un terme a été mis progressivement à l'extraction du sable corallien du lagon et à l'utilisation de l'essence au plomb et du gasoil à haute teneur en soufre, ainsi que de certains types de sacs en plastique. Depuis le budget 2003-04, la priorité est accordée au programme de traitement des eaux usées, notamment la réhabilitation des aires d'élimination des déchets et l'aménagement de nouvelles aires.

Genre

2.5.5 Le ratio femmes-hommes à Maurice est de 51 pour 49. L'amélioration des niveaux d'instruction des filles a contribué à accélérer l'amélioration des conditions de vie dans le pays. En 2002, les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur étaient plus élevés pour les filles que pour les garçons (67 % pour les filles, contre 61 % pour les garçons dans le secondaire, et 20 % pour les filles, contre 17 % pour les garçons au niveau supérieur). Cependant, par rapport aux hommes, les femmes demeurent défavorisées sur le marché de l'emploi. En 2001, seuls 30 % des femmes âgées de 15 ans et plus occupaient un emploi dans le secteur structuré, contre 67 % pour les hommes de la même tranche d'âge. La classification des femmes employées par secteur d'activité et emploi montre que celles-ci travaillent essentiellement dans le secteur manufacturier (en particulier, dans la zone franche) où elles représentent 36,9 % de la main-d'œuvre. S'agissant des niveaux de rémunération, les revenus des femmes sont de loin inférieurs à ceux des hommes, le revenu mensuel moyen tiré du travail en 2001 étant estimé à environ 8 000 Rs pour les hommes, contre 5 000 Rs pour les femmes.

2.5.6 Il existe également une inégalité hommes-femmes marquée en ce qui concerne la participation à la vie politique. Les femmes ne représentent que 3,9 % des parlementaires, au lieu des 30 % préconisés par la SADC. Au niveau ministériel, il n'existe qu'une seule femme ministre sur un total de 24 ministres. Cependant, 12 des 25 secrétaires généraux sont des femmes, tandis que 3 des 5 postes les plus élevés dans la fonction publique sont occupés par des femmes. Suite à la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, le gouvernement a mis au point un Plan d'action national du genre censé orienter les efforts pour la réalisation d'une plus grande équité entre hommes et femmes. Au nombre des domaines prioritaires du Plan d'action national figurent l'intégration du genre, l'habilitation économique, la violence au foyer et l'éducation. À cet égard, de nombreuses lois ont été promulguées en faveur des femmes. Parmi celles-ci, on pourrait citer celles qui visent à lutter contre la violence au foyer et la discrimination fondée sur le sexe, tandis qu'une législation relative aux délits sexuels est en cours de préparation.

Bonne gouvernance

2.5.7 Le cadre macroéconomique de Maurice est en passe d'être renforcé grâce à la prise en compte des principes fondamentaux de la bonne gouvernance dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après : 1) l'état de droit, un système judiciaire indépendant et la séparation des pouvoirs ; ii) la transparence et l'obligation de rendre compte ; et iii) le respect des droits humains. En outre, Maurice a accompli des progrès remarquables en vue de la création d'une société démocratique et plus juste. La quasi-totalité des domaines d'activité sont concernés par les résultats enregistrés à ce jour et les programmes en cours visant à améliorer la gouvernance. De nouvelles institutions ont également été mises sur pied afin de lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. Dans le cadre des efforts qu'il déploie afin de lutter contre la corruption, le gouvernement a créé en 2002 une Commission indépendante de lutte contre la corruption. La stratégie nationale de lutte contre la corruption comporte trois volets : i) les enquêtes et l'application de la législation relative à la corruption ; ii) la prévention de la corruption par l'élimination des opportunités de corruption dans les systèmes et procédures ; et iii) la prévention de la corruption par l'éducation du grand public et le soutien de celui-ci à la lutte contre le phénomène. Le Conseil économique et social national, mis en place récemment, constitue une nouvelle plateforme de dialogue entre les partenaires sociaux et offre à la société civile un nouveau mécanisme de pression. Maurice dispose, de longue date, d'une presse libre, et la libéralisation de la radiodiffusion a favorisé l'expression libre et publique des points de vue et opinions par toutes les couches de la population. L'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant, profondément enraciné dans le système juridique mauricien, demeure la meilleure garantie du respect des droits constitutionnels et humains des citoyens. Maurice a ratifié la plupart des conventions des Nations Unies relatives aux droits humains. Les objectifs de transparence et d'obligation de rendre compte sont en passe d'être atteints grâce à la démocratie parlementaire et au contrôle judiciaire. Le Comité des comptes publics examine les finances publiques et le pays dispose d'un système efficace d'audit tant interne qu'externe.

2.5.8 En 2002, le gouvernement a entrepris d'élaborer, avec l'assistance de la Banque mondiale, trois "Rapports sur l'observation des normes et codes" (ROSC) portant sur les thèmes ci-après : i) le gouvernement d'entreprise ; ii) les pratiques comptables et d'audit ; et iii) l'insolvabilité et les droits des créanciers. Un Code de gouvernement d'entreprise pour Maurice, qui a été adopté en 2003, faisait suite aux recommandations du premier ROSC. Maurice figure également parmi les quatre pays pilotes qui ont adhéré au Mécanisme africain d'examen par les pairs (ARPM) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La première mission dans le pays, à laquelle la Cellule du NEPAD de la BAD a participé, a été effectuée en juin 2004.

2.5.9 Maurice jouit d'une bonne appréciation en matière de bonne gouvernance de la part des agences de notation internationales. Dans le classement publié par le Forum économique mondial en juin 2003, Maurice, avec une note de 4,61, occupait le cinquième rang (après le Botswana, la Tunisie, la Gambie et l'Afrique du Sud) parmi 21 pays africains en ce qui concerne la qualité des institutions publiques, un indice qui prend en compte le degré de corruption perçue, les règles et lois en matière de passation de marchés. En 2002 et 2003, Transparency International a classé Maurice aux 40^e et 48^e rangs parmi les pays les moins corrompus, respectivement. Cependant, ceci ne signifie nullement une recrudescence de la perception de la corruption, dans la mesure où le nombre de pays classés est passé de 102 en 2002 à 133 en 2003.

Normes fondamentales du travail

2.5.10 Maurice a ratifié les sept normes fondamentales du travail et le Ministère du travail assure le suivi de la mise en œuvre de ces normes. Les politiques de l'État en matière de travail sont conformes à ces normes. La protection des travailleurs, leur droit à travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes et la garantie d'un traitement équitable sont consacrés dans une législation détaillée. Il existe des organismes d'application de la loi, des mécanismes appropriés pour le règlement des différends et un accès facile aux tribunaux et organes du système judiciaire pour la sauvegarde efficace des droits des travailleurs et le respect des conditions de travail. Par ailleurs, la liberté syndicale est également garantie par la Constitution. En outre, l'âge minimum légal pour l'emploi des enfants a été fixé à 15 ans, ce qui empêche les enfants de travailler avant l'achèvement de l'enseignement secondaire. En tant que tel, le travail des enfants n'est pas répandu à Maurice. Le travail forcé ou obligatoire des enfants est interdit par la loi et n'existe pas dans la pratique. Les autorités sont en train de réviser le droit du travail afin de s'assurer qu'il reflète pleinement les normes fondamentales du travail.

Intégration régionale

2.5.11 Le développement de Maurice, petit État insulaire en développement (PEID), se heurte à une série de facteurs, notamment l'étroitesse du marché national, l'absence d'économies d'échelle et la forte dépendance à l'égard du commerce international. Par conséquent, les mécanismes d'intégration et de coopération régionales sont devenus des aspects majeurs de la stratégie de développement du pays. Ainsi, Maurice considère la coopération et l'intégration régionales comme un puissant outil de développement qui lui a permis d'étendre son espace économique et d'accroître ses capacités de production. En tant qu'acteur régional, le pays a entrepris des projets d'investissement dans d'autres pays africains, notamment au Mozambique, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et au Sénégal. Ces investissements contribuent à renforcer la coopération régionale sur le continent et à apporter à d'autres pays le savoir-faire nécessaire en matière d'opérations manufacturières, de commercialisation et de technologies, consolidant ainsi la coopération sud-sud. Maurice a également été un fervent défenseur de la cause des petits États insulaires au cours des réunions d'un certain nombre d'organisations internationales, notamment l'OMC et les ACP/UE, veillant ainsi à ce que la vulnérabilité de ces États soit prise en compte.

2.5.12 Maurice est partie à un certain nombre d'initiatives/mécanismes régionaux, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Commission de l'océan Indien (COI), l'Association des pays côtiers de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC) et l'Initiative transfrontières (CBI). En tant qu'État membre des ACP, le pays a participé aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE. Cependant, étant donné que Maurice est confronté à une concurrence internationale de plus en plus acharnée en ce qui concerne les principaux piliers de son développement (en particulier le sucre et les textiles) et à l'effritement des accès préférentiels aux marchés, il se tourne de plus en plus vers les organisations régionales, telles que l'Union douanière des États d'Afrique australe (SACU) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Ainsi, il s'apprête à devenir un membre à part entière de l'Union douanière du COMESA, d'ici 2008, et de la Zone de libre échange de la SADC, d'ici 2012⁹. Au sein de la SADC, seuls Maurice et les États

⁹ Le Protocole sur les échanges au sein de la SADC est entré en vigueur en octobre 2000, après avoir été ratifié par les deux tiers des États membres.

membres de la SACU¹⁰ ont atteint un niveau très élevé de stabilité macroéconomique et de convergence, essentiel pour une intégration régionale réussie.

2.6 Principaux obstacles à la durabilité de la croissance et à la réduction de la pauvreté

2.6.1 La bonne performance de l'économie mauricienne a reposé essentiellement sur les préférences commerciales internationales dont le pays a bénéficié pour les principaux piliers de son développement, en particulier le sucre et les textiles. Cependant, au niveau international, Maurice est confronté, à l'heure actuelle, à de graves contraintes dues à l'accentuation de la concurrence, à la chute des cours des produits et à l'effritement de l'accès préférentiel aux marchés. L'adaptation à ces pressions constitue, par conséquent, un défi majeur pour le pays au cours des prochaines années. Au rang des principaux événements sur la scène internationale, qui sont de nature à avoir un impact sur les perspectives de développement futur de Maurice, figurent les suivants : i) la suppression progressive de l'Accord multifibres (AMF) en décembre 2004, qui aura une incidence négative sur le secteur des textiles et pourra également réduire à néant l'avantage que représente l'absence de quotas au titre de l'AGOA ; ii) la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE qui réduira notamment le prix garanti du sucre sur le marché de l'UE de 37 % au cours des trois prochaines années ; iii) l'expiration de l'Accord de Cotonou en 2007 et les négociations en cours de l'APE entre les ACP et l'UE, qui auront pour effet d'aviver davantage la concurrence internationale, en particulier la pression exercée par les pays asiatiques à coût de production moindre, dans la mesure où l'Accord doit être conforme aux règles de l'OMC ; et iv) les implications de la mise en œuvre des dispositions du Programme de Doha pour le développement (en particulier, les Questions de Singapour) lorsque le programme aura été adopté et si des concessions majeures ne sont pas consenties en faveur des pays en développement en ce qui concerne son rythme d'exécution.

2.6.2 Au niveau national, Maurice est également confronté à un certain nombre de contraintes, notamment :

- i) la pression exercée sur l'environnement, compte tenu des demandes conflictuelles pour l'utilisation des terres, qui pourrait accroître la fragilité de l'écosystème de l'île et freiner le développement du tourisme ;
- ii) l'accroissement du taux de chômage, qui a atteint, à l'heure actuelle, 10,6 %, un niveau jamais atteint dans les années 80 ;
- iii) les coûts unitaires relativement élevés de la main-d'œuvre et des intrants agricoles ; et
- iv) l'augmentation des coûts des obligations sociales, qui aggrave les déficits budgétaires ;
- v) les poches de pauvreté et l'évolution des profils de maladies, deux problèmes dont la solution se traduira par l'accroissement du fardeau budgétaire.

2.7 Potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté

2.7.1 En dépit des contraintes et défis susmentionnés, les perspectives économiques à moyen terme sont encourageantes. Selon les prévisions, l'économie mauricienne devrait connaître un taux de croissance de 4,8 % en 2004-05, de 3,8 % en 2005-06, de 4,0 % en 2006-07 et de 4,1 % en 2007-08, atteignant ainsi un taux de croissance moyen du PIB réel de 4,2 % à moyen terme. Le déficit budgétaire global devrait baisser progressivement, passant de 5,6 % en

¹⁰ Les États membres de la SACU sont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.

2003-04 à 2 % en 2007-08. L'industrie sucrière devrait enregistrer un taux de croissance d'environ 15 % par an, tandis que la croissance du secteur du tourisme serait de l'ordre de 4 %. En outre, le solde du compte courant demeurera excédentaire, et l'on s'attend à ce que le taux d'inflation se maintienne à environ 4 % à moyen terme.

2.7.2 Afin de diversifier l'économie, le pays a entrepris une stratégie de développement explicite et ambitieuse tendant à trouver de nouveaux moteurs à la croissance économique. Des mesures sont en train d'être prises afin de moderniser les piliers traditionnels de l'économie (sucre et zone franche) grâce à l'accroissement de la productivité, au progrès technologique et à l'amélioration de la capitalisation. Le pays est également en train d'opérer des mutations afin d'améliorer la chaîne de valeur (notamment dans le secteur de l'agriculture) et de créer une économie du savoir fondée sur les services financiers et les TIC. Au titre du budget 2004-05, le gouvernement prévoit des mesures visant à démocratiser l'économie, assurer la justice sociale et permettre à des couches plus importantes de la population d'apporter une contribution positive au processus de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

3. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1 Éléments majeurs du programme de développement

3.1.1 Les politiques économiques du gouvernement sont énoncées dans son "*Programme économique pour le nouveau millénaire (2001-05)*". Le document de politiques présente la stratégie du gouvernement pour diversifier davantage l'économie et de transformer le pays en une économie de "technologies de pointe, de revenus élevés, de services et du savoir " en l'espace d'environ cinq ans. Au nombre des principales composantes de la stratégie figurent : i) l'amélioration de la compétitivité du secteur privé ; ii) l'investissement dans les ressources humaines et la société ; iii) la préservation de l'environnement fragile ; iv) l'amélioration de la gestion de l'économie ; et v) la transformation de Maurice en une cyberîle, ce qui ferait des TIC le cinquième pilier de l'économie.

3.1.2 Amélioration de la compétitivité du secteur privé : Le gouvernement s'attache à améliorer constamment le cadre réglementaire et institutionnel du secteur privé en modernisant le cadre législatif et réglementaire, assurant ainsi le fonctionnement plus souple des entreprises. Ce faisant, il a adopté des lois, notamment la Loi sur les sociétés de 2001, la Loi sur la promotion des services financiers, la Loi sur les trusts et la Loi sur la promotion des investissements. Le Conseil des investissements, qui a vocation à promouvoir et faciliter les investissements à Maurice, a été mis sur pied en 2001. La modernisation et la consolidation du secteur sucrier et de l'industrie manufacturière se poursuivent. Des fonds d'investissement ont été créés. On s'attend à ce que ces changements institutionnels attirent l'investissement tant national qu'étranger.

3.1.3 Investissement dans les gens et la société : Le programme du gouvernement accorde la plus haute priorité à la réforme de l'éducation et de la formation (voir paragraphe 2.2.30). Dans le secteur de la santé, le gouvernement s'attache à réformer et moderniser le système sanitaire afin de lui permettre de relever de façon plus efficace le défi que constituent les nouveaux types de maladies (voir paragraphe 2.2.28). Par ailleurs, il a élaboré un plan d'action pour la réduction de la pauvreté et mis en route sa stratégie de démocratisation de l'économie (voir paragraphe 2.4.3).

3.1.4 ***Préservation de l'environnement fragile*** : La protection de l'environnement continue de figurer en bonne place dans le programme du gouvernement. Celui-ci s'emploie, à l'heure actuelle, à mettre en œuvre le deuxième Plan national d'action environnementale (PNAE 2). La Stratégie de développement national pour la gestion durable des terres a été adoptée en janvier 2003. Les investissements dans les domaines de la gestion de la biodiversité et des zones côtières, ainsi que de la conservation et de la gestion des terres, sont également en bonne voie.

3.1.5 ***Amélioration de la gestion de l'économie*** : Le gouvernement envisage de rétablir la bonne santé des finances publiques, d'améliorer son efficacité et de ramener le déficit budgétaire à un niveau soutenable. Pour ce faire, il a entrepris d'introduire progressivement le MTEF, qui orientera la préparation et l'exécution du budget (voir paragraphe 2.2.7). Le gouvernement a décidé d'intégrer le partenariat public-privé (PPP) dans le processus prévu au titre du MTEF en tant qu'outil de réforme et de restructuration de certains secteurs stratégiques de l'économie, en vue de susciter la concurrence et d'accroître la gamme des services disponibles. Les principaux domaines de développement ci-après ont été identifiés dans un premier temps : les transports, les équipements collectifs (énergie et eau), la gestion des déchets solides et liquides, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, et les TIC. Par ailleurs, des efforts sont consentis en vue d'encourager le secteur public à conclure des alliances stratégiques afin d'accroître le savoir-faire technique et d'améliorer les compétences en matière de commercialisation et de gestion.

3.1.6 ***Transformation de Maurice en cyberîle*** : Mettant à profit la situation stratégique de Maurice (situé entre l'Afrique et l'Asie du Sud, dans l'océan Indien), le gouvernement entend faire du pays une plaque tournante régionale pour les TIC. À cet égard, depuis mai 2002, Maurice a été raccordé au câble à fibres optiques sous-marin entre l'Afrique du Sud et l'Extrême-Orient (SAFE), ce qui lui a permis d'être relié à la fois à l'Europe, à l'Afrique du Sud et à la Malaisie, avec une connectivité haut débit. Cette connexion a également permis de renforcer l'attrait de l'île pour l'informatique. L'infrastructure de télécommunications a ainsi été considérablement améliorée et le gouvernement a ouvert le secteur à la concurrence. Il est prévu d'exporter les services informatiques en attirant les entreprises indiennes et internationales en vue de créer des centres d'appels, des sociétés de sous-traitance et des centres de programmation à Maurice. L'île se positionne pour devenir une plaque tournante dotcom, offrant les structures nécessaires pour la production de logiciels informatiques et du multimédia, la formation en informatique, le cryptage des données, l'archivage électronique, les centres de secours et la création de sites web. Maurice espère également devenir un centre régional de production de matériel informatique.

3.2 Évaluation du programme du gouvernement et du programme de réduction de la pauvreté

3.2.1 Le Programme économique pour le nouveau millénaire (NEA) est complet et, d'une manière générale, pertinent et judicieux, dans la mesure où il met l'accent sur la nécessité de poursuivre la diversification et la mutation de l'économie mauricienne afin de mettre à profit de nouveaux moteurs de la croissance, étant donné que nombre de celles qui existent déjà sont confrontées à des défis redoutables à long terme. Il prend en compte les besoins nouveaux de l'économie et repose sur l'accélération de la croissance. Le Programme économique prévoit une réorientation majeure des politiques macroéconomiques et sectorielles afin de créer un cadre propice à l'accroissement de l'investissement et au développement des entreprises. D'importants progrès ont déjà été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du NEA. L'exécution du Plan stratégique du secteur sucrier s'est faite sans

heurt. Le processus de centralisation, qui vise à ramener le nombre des sucreries de 14 à 7 ou 8, en 2008, est en bonne voie. Trois sucreries ont été fermées à ce jour, ce qui a ramené le nombre total à 11, et il est prévu de procéder à la fermeture de deux autres au cours des deux prochaines années. L'objectif de la première phase du programme de départ volontaire à la retraite a également été atteint, dans la mesure où environ 7 879 employés y ont adhéré moyennant le versement d'espèces et la compensation sous forme de parcelles de terrain. Par ailleurs, le processus de mécanisation de l'agriculture se poursuit. Les faiblesses inhérentes au secteur manufacturier ont été identifiées et de nouvelles approches mises au point en vue de restructurer les entreprises et promouvoir l'intégration verticale dans le secteur des textiles. La zone franche encourage l'investissement dans les nouvelles technologies et favorise l'intégration verticale et la restructuration en vue d'une meilleure compétitivité.

3.2.2 Les mesures prises par le gouvernement mauricien pour passer du système classique de présentation du budget par poste de dépenses au MTEF sont également louables. Afin de mettre au point le MTEF, le gouvernement a recruté un conseiller principal dont la mission consiste à aider à mettre sur pied les structures institutionnelles, développer les capacités au niveau local et mettre en œuvre le plan de travail. Il existe également des consultants sectoriels qui seront responsables de l'examen des politiques, de la traduction des activités en programmes, du calcul des coûts des programmes et de l'élaboration des mécanismes nécessaires pour le suivi des résultats.

3.2.3 Le gouvernement a entrepris la réforme du secteur de l'éducation. Le classement dans le cadre des examens du CEP a été supprimé et l'accès à l'enseignement secondaire est en voie d'amélioration, grâce à la décentralisation. Le nombre des écoles secondaires publiques s'est accru, passant de 34 en 2000 à 63 en 2003. Il s'ensuit que le nombre des admissions en 1^{ère} année a pratiquement doublé, passant de 3 700 en 2000 à 6 600 en 2003. Le gouvernement s'attache également à réformer et moderniser le secteur de la santé afin qu'il réponde mieux aux besoins de la population et prenne en compte de façon plus efficace les nouvelles maladies (voir paragraphe 2.2.28).

3.2.4 Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives ciblant les poches de pauvreté dans le pays (voir section 4). À mesure que Maurice prospère, il est en butte à une préoccupation croissante en ce qui concerne l'appauvrissement des groupes vulnérables. Cependant, il n'existe aucun consensus quant à la définition de la vulnérabilité et, partant, aucune identification systématique des groupes cibles. Un rapport des Nations Unies a montré que bien qu'un certain nombre de projets aient été exécutés, leur efficacité n'est pas encore établie¹¹.

3.3 Défis et risques

3.3.1 L'économie mauricienne doit relever trois principaux défis : i) la concurrence internationale ; ii) la nécessité d'améliorer davantage le climat général des affaires dans le pays afin de faire face aux pressions internationales ; et iii) l'impérieuse nécessité de reconfiguration des entreprises afin d'obtenir des résultats dans ce nouvel environnement. Pour relever ces défis, le gouvernement a, depuis le budget 2003-04, privilégié : i) la création d'un cadre d'affaires plus propice afin de stimuler l'investissement privé, la croissance et l'emploi ; ii) l'accélération de la restructuration des secteurs clés en vue de les adapter à l'environnement commercial et économique mondial en constante évolution ; iii) la création

¹¹ Voir Nations Unies : Objectifs de développement du millénaire – Rapport d'étape pour Maurice, octobre 2002, page 12.

d'opportunités pour l'auto-emploi et l'amélioration de la qualité de la vie ; et iv) la création d'une société plus inclusive en mettant l'accent sur l'assistance de l'État aux citoyens nécessiteux et vulnérables.

3.3.2 Un certain nombre de risques sont inhérents aux efforts que déploie Maurice pour transformer efficacement son économie. Premièrement, l'intensification de la concurrence au plan international dans les secteurs qui constituent les principaux piliers de son développement (sucre et textiles) pourrait se traduire par une baisse plus substantielle des prix à l'exportation. Deuxièmement, l'avènement de l'économie fondée sur le savoir que Maurice appelle de tous ses vœux pourrait être sérieusement hypothéqué par l'insuffisance de professionnels qualifiés dans le pays, compte tenu de l'insuffisance de main-d'œuvre hautement qualifiée à l'heure actuelle. L'amélioration des compétences demeure, par conséquent, un défi majeur à relever afin de satisfaire les besoins d'une nouvelle économie. Troisièmement, le processus de mutation pourrait se traduire par une aggravation du chômage déjà élevé, créant ainsi une période de croissance sans emplois, à mesure qu'un accent accru est mis sur les activités à fort rapport de savoir. Ceci pourrait creuser davantage les fossés économiques et sociaux, du moins à court terme. Quatrièmement, l'incapacité à limiter le déficit budgétaire pourrait accroître la dette intérieure et avoir un effet d'éviction sur le secteur privé.

3.4 Besoins de financement extérieur pour la période 2004-06

Selon les résultats des consultations qui ont eu lieu avec le gouvernement au cours des missions de préparation du DSP et de dialogue, Maurice ne devrait pas enregistrer de déficit de financement extérieur au cours des trois prochaines années. Comme il ressort de l'annexe 11, le montant des ressources résiduelles disponibles sera de 240 millions de dollars EU en 2004, de 314,20 millions de dollars EU en 2005 et de 200,70 millions de dollars EU en 2006. Bien qu'il n'existe aucun déficit de financement, le gouvernement a exprimé son désir de continuer de bénéficier du concours de la Banque pour des interventions dans un nombre limité de domaines, afin de mettre à profit les conseils en matière de politiques et le renforcement des capacités qui accompagnent cette assistance. Par ailleurs, il a invité la Banque à jouer un rôle plus important dans la promotion de l'investissement privé, le secteur privé étant le principal moteur de la croissance à Maurice.

3.5 Partenariat stratégique

Le volume de l'aide publique au développement en faveur de Maurice s'est rétréci considérablement depuis les années 90, en raison des progrès accomplis par le pays et de l'amélioration appréciable de son accès aux marchés de capitaux internationaux. Ainsi, il n'existe plus aucun mécanisme officiel de coordination de l'aide publique. Par le passé, la responsabilité de la coordination des dons et de l'assistance technique incombait au ministère du Développement, des Services financiers et des Entreprises, qui a été fusionné avec le ministère des Finances et du Développement (MFED). Ce ministère avait coutume de préparer les demandes de dons et leur traitement aux fins d'assistance technique. Afin de combler cette lacune, le Coordonnateur résident des Nations Unies a entrepris la préparation d'un profil de programmes et de projets des bailleurs de fonds de Maurice en 2001. Ce profil vise à améliorer la coordination des interventions des bailleurs de fonds et à favoriser la mobilisation des ressources et le partenariat. L'encadré 2 ci-dessous présente les secteurs d'intervention actuels et les domaines d'intérêt futurs des partenaires au développement de Maurice.

Encadré 2 : Domaines d'intervention actuels des partenaires au développement de Maurice

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : L'Inde constitue le principal partenaire de Maurice dans le domaine du développement des TIC. Dans le cadre de ce partenariat, elle a accordé au pays un prêt d'un montant de 100 millions de dollars EU pour la construction d'une cybertour et participe au renforcement des capacités dans le secteur. Tant le **PNUD** que la **Banque mondiale** appuient le projet d'incubation des entreprises de TIC. Le **PNUD** a également été saisi afin d'apporter son assistance à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux de TIC et prévoit, en outre, de préparer un Rapport national sur le développement humain concernant la contribution des TIC au développement de Maurice. L'actuelle stratégie de la BAD consiste à rechercher un point d'entrée dans le domaine du développement des TIC par le truchement du soutien aux opérateurs privés, notamment le renforcement des capacités.

Infrastructure : Dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, une opération en cours, le Projet d'assainissement de Plaines Wilhems, bénéficie du cofinancement de la **BAD** (7,99 millions d'UC), de l'**Union européenne** (19,28 millions d'UC), de la **BEI** (26,52 millions d'UC), du **Fonds koweïtien** (7,62 millions d'UC) et de la **Chine** (13,73 millions d'UC). L'assainissement constitue également un secteur important au titre du 9^e FED de l'**UE** (2002-07), représentant 85 % du Programme indicatif national. Le Fonds koweïtien intervient également dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, et de l'énergie, tandis que la BAD assure le financement d'un projet routier qui est en cours d'exécution – la route nationale du Sud-Est.

Secteur social : Au titre du MTEF, la **Banque mondiale** appuie les réformes de restructuration des dépenses, la priorité étant accordée à l'éducation et à la formation. À cet effet, elle a accordé à Maurice un prêt à l'appui de la réforme des dépenses publiques d'un montant de 40 millions de dollars EU. Cette assistance comprenait également le renforcement des capacités. Dans le secteur de la santé, l'OMS apporte une assistance technique et financière au pays dans cinq domaines : i) la surveillance, la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles ; ii) le plaidoyer, l'appui technique et les politiques pour les maladies transmissibles, en particulier le VIH/sida ; iii) l'amélioration de la performance du système sanitaire ; iv) la santé maternelle et infantile ; et v) la santé de la reproduction. Par ailleurs, la **BAD** finance (16,6 millions d'UC) un projet visant à appuyer l'exécution du Plan sanitaire national.

Finance : Une ligne de crédit (LC) du secteur privé de la BAD, approuvée en 2000, a été accordée à la Commercial Bank of Mauritius (100 millions de dollars EU) et elle est en cours d'exécution.

Agriculture : À l'heure actuelle, le secteur agricole bénéficie d'un soutien dans le cadre du 13^e FED de l'**UE**. La BAD a également évalué un projet agricole – le Projet d'irrigation des plaines du Nord – qui devrait être soumis au Conseil avant la fin de l'année. Par ailleurs, la FAO aide Maurice à mettre au point un programme national d'investissement pour le secteur agricole, qui a également une dimension régionale.

Coopération et intégration régionales : Le Secrétariat de la **Commission de l'océan Indien (COI)** est l'une des organisations qui offrent à Maurice une plateforme pour les questions de portée régionale, notamment le VIH/sida. La COI appuie également le processus de négociations de l'APE dans trois domaines clés : l'intégration régionale ; les ressources côtières et marines ; ainsi que le suivi et le contrôle et la surveillance des zones économiques exclusives.

Initiatives de gouvernance et de réduction de la pauvreté : Dans le cadre du programme du NEPAD, le **PNUD** collabore avec l'UA, la BAD et la CEA sur le Mécanisme africain d'examen par les pairs (APRM), pour lequel Maurice constitue l'un des quatre pays pilotes. L'Inde a également annoncé une contribution de 2 millions de dollars EU pour les activités du NEPAD. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, le **PNUD** apporte son assistance à l'élaboration d'un Plan de développement intégré et durable pour Rodrigues et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre. De même, les 15 % restants des ressources du 9^e FED de l'**UE** sont affectés aux programmes de coopération décentralisée (par le canal des ONG) et au développement des PME en vue de réduire la pauvreté et promouvoir la bonne gouvernance. Les efforts de coopération pour le développement déployés par le **Royaume-Uni (RU)** à Maurice portent essentiellement sur les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'environnement et de la bonne gouvernance, pour lesquels des ressources limitées sont disponibles aux fins d'investissement dans des projets communautaires. Les fonds mis à disposition au niveau central peuvent être utilisés également pour ces programmes. Mais, Maurice doit faire face à la concurrence des pays plus pauvres de la région. L'**Inde** intervient dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du genre et du développement des PME. Un financement est également disponible auprès de l'Agence **américaine** pour le commerce et le développement (USTDA) pour les études de faisabilité, pour autant que les sociétés américaines soient autorisées à soumissionner pour la fourniture des biens et services identifiés par l'étude. Une étude de la **BAD** sur la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale est également en cours de préparation.

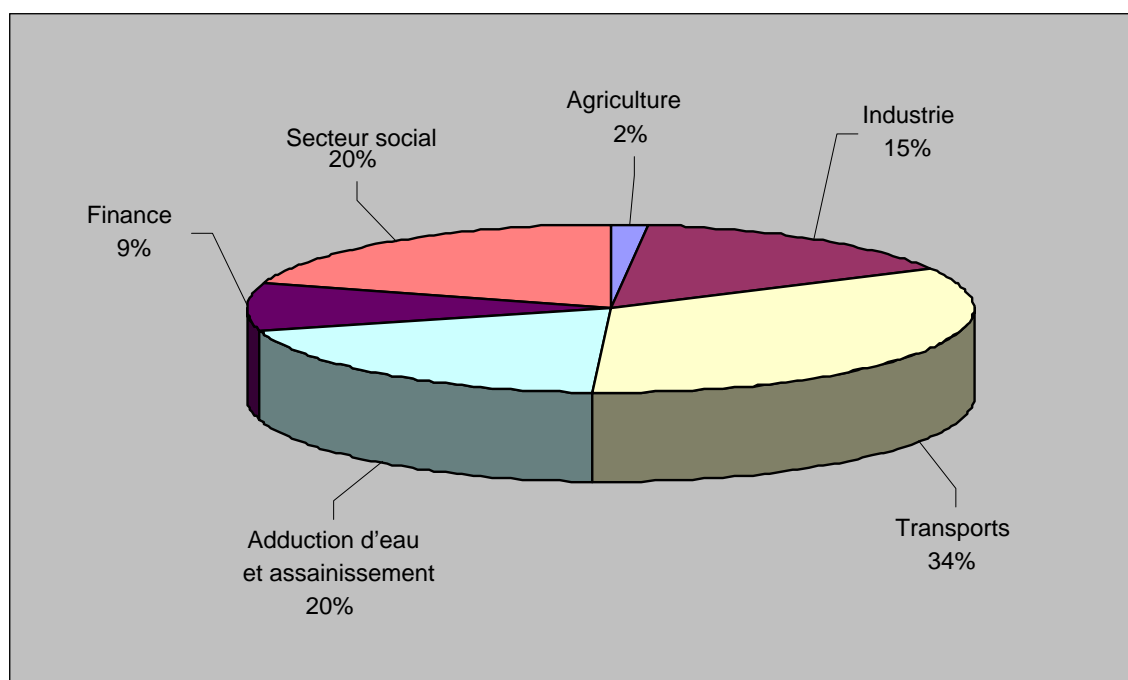
4. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 Portefeuille et gestion du portefeuille du Groupe de la Banque

4.1.1 La première opération du Groupe de la Banque en République de Maurice remonte à 1975. À ce jour, il a approuvé 25 opérations comprenant 19 projets, 1 opération à l'appui de réformes, 1 étude et 4 lignes de crédit. Au 31 août 2004, le montant total des engagements du Groupe de la Banque s'élevait à 187,99 millions d'UC. Cependant, environ 49 % de ces engagements ont été annulés, ce qui a ramené le montant des engagements nets à 96,65 millions d'UC, dont 85,20 millions d'UC provenaient des ressources de la BAD, 7,98 millions d'UC des ressources du FSN et 3,47 millions d'UC des ressources du FAD. Le montant total des décaissements au 21 août 2004 s'élevait à 57,58 millions d'UC, soit 59,6 % des engagements du Groupe de la Banque hors annulations.

4.1.2 Comme il ressort de la figure 5 ci-dessous, le secteur des transports constitue le principal bénéficiaire du financement du Groupe de la Banque – recevant 34 %, suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (20 %), du secteur social (20 %), de l'industrie (16 %), de la finance (9 %) et de l'agriculture (2 %). À ce jour, 14 projets du secteur public ont été achevés et 8 annulés, et 3 sont en cours. Sur les trois projets en cours, le processus de passation de marchés est en cours pour deux, tandis que l'accord de prêt pour le troisième n'a été signé que récemment. Par conséquent, les décaissements n'ont pas encore commencé pour l'ensemble de ces trois projets.

Figure 5 : Opérations du Groupe de la Banque à Maurice, par secteur (1976-2004)



Source : Banque africaine de développement.

4.1.3 En ce qui concerne les opérations du secteur privé, la Banque dispose de prises de participation dans le Fonds d'infrastructure (50 millions de dollars EU) et le Fonds régional de l'océan Indien (3 millions de dollars EU). En outre, elle a accordé une ligne de crédit à la Mauritian Commercial Bank (100 millions de dollars EU), qui est toujours en vigueur.

Toutefois, les décaissements au titre de cette ligne de crédit ont été suspendus, en attendant le règlement des irrégularités constatées au sein de MCB.

4.2 Évaluation de la stratégie antérieure

Au cours de la période 2000-02, la stratégie de la Banque pour Maurice a consisté à aider le gouvernement à alléger les contraintes dans le secteur de l'infrastructure et le secteur social afin de promouvoir le développement durable. En outre, la Banque a apporté un soutien au secteur privé. Le niveau de financement prévu se situait entre 100 millions et 150 millions d'UC. Dans les faits, l'engagement de la Banque pour cette période a été conforme à cette attente. Trois opérations, d'un montant total de 39,46 millions d'UC, et un prêt du secteur privé s'élevant à 100 millions de dollars EU (équivalant à 67,51 millions d'UC) ont été approuvés. Les projets du secteur public ont servi à appuyer les programmes d'investissement du gouvernement visant à éliminer les contraintes d'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'assainissement et social. Les trois projets approuvés étaient le Projet de la route du Sud-Est, le Projet d'assainissement de Plaines Wilhems et le Projet d'appui au Plan sanitaire national. L'objectif de prêt a ainsi été atteint et le risque d'annulation a été atténué par la commercialisation efficace des nouveaux produits de prêt de la Banque et grâce à un dialogue efficace avec le gouvernement.

4.3 Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque

4.3.1 **Contexte** : La préparation du DSP fait appel à un processus de consultations élargi (voir encadré 3) et est sous-tendu par le programme de développement du gouvernement, qui est censé demeurer pertinent tout au long de la période couverte par le DSP. Tel qu'il ressort de l'analyse du programme de développement du gouvernement, Maurice est en train de passer à un nouveau paradigme de développement axé sur les activités à forte valeur ajoutée et la transformation des processus en vue de relever les nouveaux défis auxquels le pays doit faire face (section 2.6) et de demeurer sur la voie d'une croissance soutenue. Cette stratégie nécessite la diversification vers de nouveaux domaines de production et la modernisation continue des processus de production dans les secteurs traditionnels en vue d'améliorer les gains d'efficacité. Le programme témoigne également de la nécessité de moderniser la technologie, de corriger les discordances sur le marché de l'emploi et de moderniser l'infrastructure économique, qui constituent autant de conditions sine qua non pour le fonctionnement efficace du secteur privé, la réduction des coûts de l'activité commerciale et le renforcement de la compétitivité. Par conséquent, le pays accorde une haute priorité au développement des TIC, à la mise au point de produits à fort rapport économique et au développement des compétences afin de satisfaire les besoins des secteurs clés de l'économie. Un accent particulier est mis sur la modernisation de l'infrastructure économique (infrastructure d'énergie, de transport et d'approvisionnement en eau et d'assainissement) afin de remédier aux insuffisances de capacités et d'approvisionnement qui pourraient accroître les coûts des activités commerciales.

4.3.2 **La stratégie** : La Banque continuera de développer son partenariat avec Maurice dans quelques domaines clés, sur la base des principes de la sélectivité, de l'impact des interventions sur le développement et de la collaboration entre donateurs. Par conséquent, sa stratégie d'assistance à Maurice au cours de la période 2004-08 consistera essentiellement à aider le pays à relever les nouveaux défis du développement en apportant l'appui nécessaire au développement du secteur privé (notamment le développement des TIC) et à la modernisation de l'infrastructure économique essentielle pour ses processus de

diversification et de mutation. Cette orientation stratégique sera présentée de façon plus circonstanciée ci-dessous.

4.3.3 Promotion du développement du secteur privé : Le secteur privé constitue le principal moteur de la croissance à Maurice. Par conséquent, un domaine essentiel dans lequel la contribution de la Banque à l'économie mauricienne pourrait avoir un rapport économique maximum en termes de croissance et de réduction de la pauvreté concerne l'appui au développement du secteur privé. Ce fait a été relevé à tous les niveaux du processus de consultations au titre du DSP. Par conséquent, la Banque étudiera de façon proactive les opportunités d'investissement privé dans les principaux secteurs de l'économie, notamment les services financiers, le tourisme, l'industrie manufacturière et les PME. En outre, elle continuera d'apporter un soutien aux entreprises mauriciennes désireuses de développer leurs opérations dans d'autres pays africains, favorisant ainsi l'intégration régionale et la coopération sud-sud. La Banque s'attachera, par ailleurs, à appuyer les efforts du gouvernement tendant à créer des partenariats public-privé en vue de doter le pays de l'infrastructure nécessaire et de fournir des services dans l'enseignement supérieur, la santé, les transports, la gestion des déchets solides, l'énergie et les TIC.

Encadré 3 : Processus de consultations pour la stratégie de la Banque

Afin de veiller à ce que la stratégie de la Banque bénéficie d'un large soutien, tant la mission de préparation du DSP que la mission de dialogue ont organisé des consultations avec les différentes parties prenantes. Trois réunions séparées ont enrichi ce processus consultatif au cours de la mission de dialogue du DSP effectuée en juillet 2004. Tout d'abord, la mission a eu une session de travail conjointe avec une large gamme de fonctionnaires afin d'examiner le projet de DSP de façon approfondie et d'obtenir l'accord de ceux-ci sur son contenu et son orientation stratégique. Ensuite, elle a rencontré les Chambres de commerce afin de leur faire connaître ses points de vue sur le climat d'investissement dans le pays et les domaines potentiels dans lesquels la Banque pourrait promouvoir efficacement l'investissement privé à Maurice. Troisièmement, afin de renforcer les efforts de coordination de l'assistance de la Banque, la mission a organisé, avec le concours du PNUD, une réunion conjointe avec les partenaires au développement résidents pour leur communiquer le projet de DSP, recueillir leurs commentaires et des informations sur leurs domaines d'intervention respectifs, et rechercher de façon proactive les opportunités de collaboration et de cofinancement. Au cours de ces consultations, les initiatives de la Banque concernant les pays à revenu intermédiaire (PRI) ont été mises en exergue, en l'occurrence les produits de prêt à monnaie unique – en particulier l'initiative de prêt en monnaie locale, le prêt non garanti par l'État (NSGL), le prêt d'appui budgétaire (PAB), et le Fonds spécial des PRI.

La réunion avec les partenaires au développement s'est révélée particulièrement utile. Les principales questions découlant des discussions s'articulaient autour de la nécessité d'assurer la collaboration des bailleurs de fonds afin de relever les principaux défis et de surmonter les obstacles auxquels Maurice est confronté à l'heure actuelle. Il s'agit notamment : du chômage ; de l'intensification de la concurrence et de la perte de l'accès préférentiel aux marchés pour le sucre et les textiles ; de la nécessité d'assurer la durabilité de l'environnement ; de la parité hommes-femmes ; des poches de pauvreté ; de la congestion croissante de la circulation urbaine ; des problèmes de santé, en particulier la forte incidence des maladies non transmissibles (MNT) au sein de la population (les maladies cardiaques, cardiovasculaires et le diabète) et la croissance rapide de l'incidence du VIH/sida depuis 2000 ; de la gouvernance (APRM) dans le cadre du NEPAD ; du développement des TIC et de la nécessité d'assurer le renforcement des capacités et la formation afin de satisfaire aux exigences du marché de l'emploi ; du développement du secteur privé/PME ; et de l'intégration régionale. Chaque partenaire au développement a présenté clairement ses domaines d'intervention (voir encadré 2) et la plupart d'entre eux se sont déclarés disposés à coopérer avec la Banque dans leurs domaines d'intervention stratégiques. Selon le représentant de l'Ambassade des États-Unis, le gouvernement américain est disposé à financer des études de faisabilité des projets des secteurs public et privé, pour autant que des entreprises américaines soient autorisées à soumissionner pour les projets qui en découlent.

Enfin, la Banque et le gouvernement de Maurice ont identifié un certain nombre de domaines importants dans lesquels la Banque pourrait intervenir au cours de la période 2004-08, à savoir le développement du secteur privé (y compris les TIC) et le développement de l'infrastructure dans les secteurs de l'agriculture et des transports. Des activités hors prêts potentielles ont également été identifiées dans le domaine des études économiques et sectorielles (EES), à savoir les études sur la pauvreté et le microfinancement, le renforcement des capacités et la formation, en particulier pour les microentrepreneurs, et les conseils dans le cadre du MTEF. Le gouvernement a insisté en particulier sur la nécessité pour la Banque de jouer un rôle actif dans le développement du secteur privé national, celui-ci étant le principal moteur de la croissance de Maurice.

4.3.4 La cybertour a été construite grâce à un prêt du gouvernement indien et le gouvernement a lancé le processus de développement des compétences dans le secteur des TIC à l'aide de ses propres ressources. Comme c'est le cas dans les autres secteurs qui constituent des piliers du développement de Maurice, la stratégie adoptée consiste pour le gouvernement à développer l'infrastructure et à céder les activités d'exploitation directes au secteur privé. À ce jour, quelque 57 sociétés fournissent des services de TIC dans les domaines des centres d'appels, de la sous-traitance et de la conception de logiciels. Ces entreprises et les autres investisseurs potentiels du secteur privé auront besoin, sans aucun doute, de ressources tant pour l'investissement que pour le renforcement des capacités. La Banque pourrait contribuer à satisfaire ce besoin. Hormis la promotion du développement du secteur privé, d'une manière générale, telle que présentée de façon explicite ci-dessus, la stratégie de la Banque pour le développement des TIC portera essentiellement sur l'appui à l'investissement et le renforcement des capacités pour les opérateurs privés. Pour ce faire, les missions de sensibilisation et d'identification de projets du Département du secteur privé de la Banque à Maurice mettront un accent particulier sur les TIC afin d'identifier des opportunités d'investissement privé potentiellement viables dans ce domaine, notamment les opportunités de renforcement des capacités et de développement des compétences, éventuellement dans le cadre de partenariats public-privé. L'Inde a manifesté son intérêt pour une collaboration avec la Banque dans le domaine du renforcement des capacités en matière de TIC.

4.3.5 **Appui au développement de l'infrastructure** : L'appui au développement de l'infrastructure au cours de cette période portera essentiellement sur deux domaines, en l'occurrence le développement de l'infrastructure d'irrigation pour le secteur agricole non sucrier et la création d'une infrastructure de transport efficace.

- i) **Développement de l'infrastructure d'irrigation** : Compte tenu des difficultés que rencontre l'industrie sucrière, en raison de la chute des cours du sucre et de l'effritement de l'accès préférentiel aux marchés, un vaste programme de diversification de l'agriculture a été mis en route en vue de promouvoir la production de nouvelles variétés de cultures et d'améliorer la qualité des exportations de produits horticoles. Afin de donner un coup de fouet à la production, le gouvernement est en train de développer et de moderniser le réseau d'irrigation et prévoit de mettre sur pied un laboratoire alimentaire afin de promouvoir le respect des exigences de qualité à l'exportation et d'améliorer l'accès au marché pour les nouveaux produits. La stratégie de la Banque dans le secteur agricole consistera essentiellement à appuyer ce processus de diversification en développant l'infrastructure d'irrigation, en particulier dans la partie septentrionale du pays, qui est une zone à déficit hydrique et en proie à des sécheresses récurrentes. La Banque apportera également l'appui institutionnel nécessaire à l'Office de l'irrigation et à la Cellule de recherche agronomique et de vulgarisation agricole. Le développement des infrastructures d'irrigation permettra d'accroître la productivité des agriculteurs

locaux et d'améliorer la qualité de leur vie, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

- ii) **Création d'une infrastructure de transport efficace** : La congestion de la circulation urbaine constitue un problème majeur, en particulier à Port Louis, et accroît le coût de l'activité commerciale, dans la mesure où "le temps c'est de l'argent". Elle est devenue également une importante source de préoccupations tant pour le gouvernement que pour les partenaires au développement. L'objectif de la stratégie de la Banque pour le secteur des transports consistera à apporter un appui au programme de gestion des transports du gouvernement qui vise à alléger la congestion du trafic au niveau du réseau routier existant. Ceci permettra de réduire les coûts d'exploitation des véhicules, les coûts liés au temps de déplacement et les coûts de l'entretien routier. Ainsi, à moyen terme, la Banque collaborera avec les autres partenaires au développement de Maurice afin d'apporter l'appui nécessaire au programme de gestion des transports urbains.

4.4 Risques liés à la stratégie du Groupe de la Banque

4.4.1 Un risque majeur lié de longue date à la stratégie de la Banque pour Maurice concerne les annulations fréquentes de prêts. Il convient cependant de souligner que ce risque a été atténué dans une certaine mesure au cours de la période du dernier DSP, grâce au dialogue avec le gouvernement sur la base de l'étude sur la compétitivité et de la commercialisation efficace des nouveaux produits de prêt. Afin de réduire au minimum ce risque, l'étude sera mise à jour afin de servir de base à un dialogue plus approfondi sur la gestion du portefeuille. Un autre risque potentiel concerne l'érosion possible du soutien politique aux programmes de réforme importants que le gouvernement a entrepris, étant donné que 2005 est une année électorale. La stratégie a été élaborée en tenant compte de l'hypothèse selon laquelle le gouvernement poursuivrait les réformes nécessaires afin de restructurer l'économie.

4.4.2 En outre, il pourrait s'avérer nécessaire pour Maurice d'étendre davantage ses filets de sécurité afin de prendre en compte les besoins des nouveaux chômeurs, si le pays doit maintenir les acquis en matière de réduction de la pauvreté. Ceci aurait, sans nul doute, des implications budgétaires. L'expérience du Programme de départ volontaire à la retraite du secteur sucrier montre que le gouvernement gère correctement ces pressions.

5. PROGRAMME D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 Orientation du programme d'assistance

Conformément au projet de stratégie décrit ci-dessus, le programme d'assistance 2004-08 de la Banque pour Maurice sera une combinaison d'activités de prêt et hors prêts. À court et moyen terme, soit au cours de la période 2004-05 (qui coïncide avec la fin du Programme économique pour le nouveau millénaire), il portera pour l'essentiel sur le développement de l'infrastructure dans les secteurs de l'agriculture et des transports, tandis que les opportunités d'investissement du secteur privé, notamment dans le développement des TIC, seront également explorées. Les activités hors prêts porteront essentiellement sur les EES (l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté) et la poursuite du dialogue sur la gestion du portefeuille. La stratégie sera révisée après 2005, afin de prendre en compte tout changement éventuel apporté au programme de développement du gouvernement dans le cadre de son prochain plan de développement en vue de relever plus efficacement les nouveaux défis.

5.2 Activités de prêt

5.2.1 *Plan d'activité pour la période 2004-05* : Le plan d'activité pour cette période sera modeste et portera sur deux opérations possibles : i) le Projet d'irrigation des plaines du Nord et ii) le Programme de gestion et d'allègement de la congestion de la circulation urbaine (qui pourrait comprendre un système de métro léger et/ou des voies de contournement). Le projet d'irrigation constitue une haute priorité pour le gouvernement et a été prévu au budget 2004-05. La Banque a déjà entrepris le traitement de ce projet. Au cours du processus de consultations du DSP, tant le gouvernement mauricien que les partenaires au développement ont également souligné l'urgence de la mise en œuvre d'un programme de gestion des transports afin d'alléger la grave congestion du trafic à Port Louis et la nécessité pour les donateurs de collaborer au cours du processus. Le financement attendu de la Banque pour ces deux opérations sont estimés à environ 20 millions d'UC. En outre, le dialogue avec le secteur privé sera intensifié de façon à identifier les opérations viables éventuelles, notamment les projets de TIC.

5.2.2 *Perspectives à plus long terme* : À plus long terme, c'est-à-dire au-delà de 2005, d'autres opportunités d'investissement verront le jour. Le gouvernement est en train d'étendre le MTEF à cinq secteurs pilotes pour lesquels l'assistance des bailleurs de fonds sera nécessaire. Il s'attache également à parachever le Programme d'investissement du secteur agricole, qui offrira d'autres opportunités d'investissement à la Banque. Par ailleurs, la plateforme des fruits de mer, en plein essor, est également en passe d'offrir sous peu des possibilités de diversification plus poussée de la base économique. En outre, elle pourrait offrir de nouvelles opportunités d'investissement dans le secteur agricole/halieuistique. La plateforme nécessite la création d'un centre pour le transbordement, la transformation, le stockage, la distribution et la réexportation de produits de la mer à fort rapport économique. Dans le secteur des transports, trois autres projets potentiels ont été identifiés. Ces projets concernent le tronçon routier Phoenix-Beaux Songes, la route de Belair et la route à grande circulation de la côte Est. Les études de faisabilité de ces projets sont achevées.

5.2.3 *Scénarios fondés sur le risque pays et les limites de prêt soutenables* : Ainsi qu'il ressort de l'évaluation du risque pays, les limites de prêt annuels soutenables pour Maurice se situent entre 183 millions d'UC (pour le scénario bas) et 261 millions d'UC (pour le scénario de référence) et 380 millions d'UC (pour le scénario élevé). Il s'agit là, cependant, de ressources théoriques qui donnent une idée de la capacité de prêt de la Banque à Maurice, mais sans rapport avec les niveaux de ressources que le pays attend de l'institution. Ils ne sont, par conséquent, pas pertinents dans le cas de Maurice.

5.2.4 *Scénario de prêt proposé pour 2004-08* : Compte tenu du faible niveau des emprunts contractés par Maurice, par le passé, auprès de la Banque et de l'absence de déficit de financement extérieur au cours des trois prochaines années (voir section 3.4), un scénario de prêt modeste est proposé pour la période 2004-08, sous réserve de révision au cours de la revue à mi-parcours prévue après 2005. Bien qu'il ne soit prévu aucun déficit de financement, le gouvernement a indiqué qu'il était disposé à continuer de solliciter le concours de la Banque pour des interventions dans certains domaines clés, afin de mettre à profit un certain nombre d'avantages qui accompagnent cette assistance, notamment les conseils en matière de politiques et le renforcement des capacités. En outre, il a exhorté la Banque à jouer un rôle actif dans le domaine de l'investissement privé, dans la mesure où le secteur privé constitue le principal moteur de la croissance à Maurice.

5.2.5 Suite aux consultations avec les autorités, il est prévu que la Banque traite cinq opérations du secteur privé au cours de la période quinquennale 2004-08, soit une opération en moyenne par an. Il s'agit de deux opérations dans le secteur agricole, de deux projets/programmes dans le secteur des transports et d'une opération à l'appui de réformes visant à soutenir le MTEF. En outre, quelques opérations du secteur privé sont prévues, notamment des lignes de crédit en faveur des intermédiaires financiers pour le développement des PME. Le montant total des prêts qui pourraient être accordés au secteur public est estimé à environ 50 millions d'UC, tandis que celui des prêts au secteur privé pourrait se situer entre 50 millions d'UC et 100 millions d'UC. Ainsi, le montant total des prêts prévus au cours des cinq années oscillerait entre 100 millions d'UC et 150 millions d'UC, soit une moyenne de 30 millions d'UC par an.

5.2.6 *Instruments de prêt et efforts requis pour la réalisation du scénario de prêt proposé :* S'agissant des opérations prévues dans le secteur privé et des deux opérations du secteur public (une dans le secteur agricole et une dans le secteur des transports), l'instrument de prêt retenu sera le prêt projet. Pour la deuxième série d'opérations, dont l'exécution est prévue dans chacun des deux secteurs (gestion des transports et programme d'investissement du secteur agricole), l'approche sectorielle globale (SWAP) sera plus indiquée, compte tenu des réformes de politiques éventuelles et des composantes "renforcement des capacités", ainsi que de la nécessité d'assurer une coordination étroite entre les interventions des bailleurs de fonds. S'agissant de l'opération à l'appui de réformes visant à consolider le MTEF, une aide budgétaire directe sera préférable, dans la mesure où Maurice dispose d'un cadre macroéconomique solide et de normes fiduciaires élevées. Afin d'assurer la réussite tant de l'approche sectorielle globale que de l'aide budgétaire, la Banque sera appelée à réaliser des EES dans les domaines pertinents en vue d'améliorer l'orientation stratégique et le renforcement des capacités pour les programmes. Pour ce qui est de l'investissement du secteur privé, la Banque sera appelée à prendre des mesures proactives afin de "vendre" ses facilités du secteur privé aux entrepreneurs mauriciens, si elle souhaite tirer parti des importantes opportunités d'investissement qui s'offrent à ce secteur dans le pays.

5.2.7 *Mécanisme de déclenchement :* Compte tenu de ce qui précède, un mécanisme de déclenchement semble présenter peu d'utilité pour l'octroi de ressources d'investissement à un pays tel que Maurice. Il n'empêche que les seuils de déclenchement qui pourraient déterminer le passage de Maurice d'un scénario à un autre, le cas échéant, seront mesurés à l'aune des progrès accomplis au titre des trois groupes d'indicateurs ci-après : i) le cadre macroéconomique ; ii) la pauvreté et l'exclusion sociale ; et iii) la gestion du portefeuille. Deux indicateurs seront utilisés pour l'évaluation de la gestion macroéconomique, à savoir les progrès en matière de mise en œuvre du MTEF et le niveau de déficit budgétaire. Les indicateurs des progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale seront la conception et l'exécution du plan d'action élaboré suite à l'étude de la Banque sur la réduction de la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale. La qualité de la gestion du portefeuille sera déterminée par la capacité à éviter les annulations et à accroître les ratios de décaissement des projets en cours d'exécution. Ces indicateurs sont résumés au tableau 5.1 ci-après.

Tableau 5.1 : Mécanismes de déclenchement

Critères de déclenchement	Scénario bas	Scénario de référence	Scénario élevé
Cadre macroéconomique			
i) Mise en œuvre du MTEF	Abandon du processus de MTEF	Cas pilote dans un secteur, à compter du budget 2004-05	Extension du MTEF à l'ensemble des cinq secteurs pilotes, d'ici 2007
ii) Déficit budgétaire	Forte détérioration atteignant 8 % du PIB	Maintien à environ 5 % du PIB	Réduction à 3 % du PIB, d'ici 2006-07.
Pauvreté et exclusion sociale	Maintien du statu quo	Plan d'action pour la mise en œuvre des résultats de l'étude effectuée par la Banque	Mise en route de l'exécution du Plan d'action
Performance du portefeuille			
i) Annulation de prêts	Un ou plusieurs projets annulés	Aucune annulation	Aucune annulation
ii) Taux de décaissement des projets en cours	Moins de 30 % sur la période 2005-07	30-60 % au cours de la période 2005-07	Plus de 60 % sur la période 2005-07

5.3 Activités hors prêts

5.3.1 Les activités hors prêts porteront essentiellement sur les EES afin de faciliter l'orientation stratégique et d'élargir le champ d'application du programme de diversification. Un domaine d'EES, qui a été convenu avec le gouvernement et dans lequel des interventions sont déjà en cours, a trait à l'étude sur la *Pauvreté, le genre et l'exclusion sociale*. Cette étude vise à mettre en évidence les corrélations qui existent entre pauvreté, genre et exclusion sociale à Maurice, mieux appréhender la pauvreté et la vulnérabilité dans le pays, analyser la dynamique de la pauvreté et recommander des interventions appropriées afin de remédier aux problèmes identifiés. L'étude a été mise en route en janvier 2004 et l'atelier des parties prenantes au cours duquel le projet de rapport est censé être examiné est prévu avant fin 2004. Tant le gouvernement que les partenaires au développement attendent avec impatience les résultats de cette étude d'importance majeure. Le PNUD a exprimé, en particulier, le désir de collaborer avec la Banque dans le domaine de la réduction de la pauvreté aux fins de la réalisation des ODM.

5.3.2 Un autre domaine d'EES que le gouvernement juge primordial pour son programme de diversification a trait à l'étude sur le microfinancement, compte tenu du rôle que les PME jouent en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Des discussions qui ont été organisées dans le cadre de la mission de dialogue sur le DSP, il est ressorti que les opérateurs de PME ne sont pas en mesure d'effectuer des choix commerciaux efficaces, ce qui se traduit par une surconcentration des petites entreprises dans l'industrie textile. Entre autres questions, l'étude proposée analysera les opportunités de microfinancement de re-change qui permettraient de promouvoir les choix commerciaux efficaces, évaluera les besoins de formation des petites entreprises et recherchera les meilleurs voies et moyens de les satisfaire. En outre, elle évaluera les programmes de microcrédit actuels et recommandera un cadre institutionnel approprié, notamment la création, le cas échéant, d'une institution dédiée à la mise en œuvre de mécanismes de microcrédit. Cette étude fait suite à celle sur la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale.

5.3.3 En 2000, la Banque a entrepris une étude sur la compétitivité de Maurice, qui s'est révélée d'un apport inestimable pour l'amélioration des opérations de la Banque dans le pays. Cette étude sera mise à jour afin d'améliorer davantage la gestion du portefeuille. De même, la possibilité de préparer un profil de gouvernance pays (PGP) pour Maurice a été examinée avec le gouvernement au cours du processus de consultation au titre du DSP. Le gouvernement a indiqué qu'il a déjà effectué plusieurs études sur la gouvernance, mais s'est déclaré favorable à l'idée de voir la Banque procéder à une évaluation indépendante de la situation de la gouvernance dans le pays. Hormis la proposition de domaines appelant des améliorations, la Banque pourrait utiliser également cette étude comme cas de pratique optimale, compte tenu de la bonne appréciation dont jouit le pays en matière de gouvernance. Cependant, étant donné que le processus d'APRM se poursuit, tant le gouvernement que les partenaires au développement ont suggéré que la préparation du PGP soit différée en attendant les résultats de l'APRM, afin d'éviter la duplication des efforts.

5.4 Cofinancement et mobilisation des ressources extérieures

Compte tenu de la faiblesse du volume des flux d'aide au développement en faveur de Maurice, la Banque continuera de rechercher des opportunités de cofinancement. Parmi les trois opérations du secteur public financées au cours de la période du DSP précédent, le Projet d'assainissement de Plaines Wilhems a été cofinancé avec l'Union européenne, la BEI, le Fonds koweïtien et la Chine. S'agissant des projets potentiels au titre du présent DSP, le Projet d'irrigation des plaines du Nord sera cofinancé avec la BADEA, qui apportera une contribution de 3,92 millions d'UC, contre 8,41 millions d'UC pour la BAD. Au cours de la rencontre avec les partenaires au développement, les domaines potentiels de collaboration future ont été examinés tant pour les activités de prêt que pour les activités hors prêts (voir encadré 3).

5.5 Solvabilité du pays et risques pour la Banque

Au regard des critères de la Banque, Maurice continue de jouir d'une bonne performance et ses principaux indicateurs de risques et de solvabilité augurent d'une bonne cotation de crédit et d'une capacité solide en matière de service de la dette. Tous les indicateurs devraient demeurer en deçà des seuils critiques de la Banque. Maurice bénéficie d'un plafond de risque pays de 6 % et se situe parfaitement dans cette limite avec une prévision du portefeuille soutenable maximum de 1 % en 2004 et 2005. Par ailleurs, les perspectives pour le pays demeurent excellentes, dans la mesure où il est considéré comme un risque faible (1), et sa note est beaucoup plus élevée que la moyenne générale du continent africain.

5.6 Suivi des résultats

Les indicateurs de suivi des résultats sont présentés dans la matrice du DSP, à l'annexe 1. Au nombre de ceux-ci figurent les indicateurs quantitatifs relatifs aux agrégats macroéconomiques et les résultats des projets/programmes. La matrice indique également les délais prévus pour la réalisation de ces objectifs. Au cours de la revue à mi-parcours de la stratégie, l'exécution du MTEF – qui établit un lien entre les dépenses d'une part, et les priorités stratégiques et les résultats escomptés d'autre part – permettra de disposer d'indicateurs de suivi supplémentaires. Pour la post-évaluation, l'indicateur de pertinence sera la mesure dans laquelle la stratégie prendra en compte les défis identifiés dans le pays, tandis que celui de l'efficacité sera la mesure dans laquelle les indicateurs macroéconomiques présentés dans la matrice ont été atteints, y compris la pertinence et l'efficacité des projets/programmes exécutés dans les secteurs retenus.

5.7 Domaines requérant le dialogue

5.7.1 Étant donné qu'un certain nombre de mesures stratégiques majeures ont déjà été prises et que d'autres partenaires au développement aident déjà le gouvernement mauricien à s'attaquer aux problèmes du chômage, de l'introduction du MTEF, du VIH/sida, etc., la Banque poursuivra le dialogue avec les autorités du pays dans les deux domaines ci-après : i) la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale ; et ii) la gestion du portefeuille.

5.7.2 **Pauvreté, genre et exclusion sociale** : La Banque envisage d'assurer de bout en bout le suivi de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'étude en cours sur la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale. Ce processus est censé déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action approprié pour la réduction de la pauvreté, le genre et l'inclusion sociale.

5.7.3 **Gestion du portefeuille** : À ce jour, les décaissements se poursuivent pour les trois opérations en cours du secteur public approuvées au titre du précédent DSP, en raison des retards de démarrage. Les décaissements au titre de l'appui au Plan sanitaire national n'ont pas encore été effectués, car le recrutement du personnel de la Cellule d'exécution de projet n'est pas encore terminé. Le démarrage des travaux de construction de la route nationale du Sud-Est a été retardé, en raison de la plainte déposée par l'un des soumissionnaires – dont le règlement s'est avéré long, du fait du procès qui a été intenté à cet égard. À présent que ce problème est résolu, les mesures relatives à la passation des marchés sont en train d'être prises. L'accord de prêt relatif au Projet d'assainissement de Plaines Wilhems a été signé récemment. Mais le décaissement du prêt ne commencera que fin 2005 ou début 2006, car certaines composantes du projet de l'UE, qui est en cours d'exécution, ne sont pas encore achevées. D'une manière générale, le dialogue avec le gouvernement dans le domaine de la gestion du portefeuille portera essentiellement sur l'accélération du processus d'exécution des projets (notamment l'actuelle ligne de crédit accordée à MCB, pour laquelle les décaissements ont été suspendus) et la préparation d'un pipeline solide de projets/programmes aux fins de financement. La mise à jour de l'étude de la Banque sur la compétitivité de Maurice est de nature à faciliter ce processus de dialogue.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

Maurice présente un bilan solide en matière de performance économique. En outre, ses perspectives économiques à moyen terme sont encourageantes. Cependant, les nouveaux défis auxquels le pays doit faire face sont redoutables, du fait de l'évolution de la situation sur la scène internationale. En conséquence, le gouvernement mauricien est en train de prendre des mesures afin de redynamiser l'économie, notamment la transformation du pays en une cyberîle et le processus de mutation. Par ailleurs, il a entrepris des réformes dans tous les secteurs et s'attache à renforcer et moderniser l'infrastructure du pays.

6.2 Recommandations

Le Conseil est prié d'approuver la stratégie d'assistance de la Banque à Maurice pour la période 2004-08, qui vise à aider le pays à relever les nouveaux défis de développement auxquels il est confronté, grâce à l'appui au développement du secteur privé (notamment le développement des TIC), à la modernisation de l'infrastructure économique nécessaire pour les processus de diversification et de mutation, et à l'appui au processus de MTEF. Le Conseil est également invité à prendre note du programme de prêt proposé en faveur de Maurice, dont le montant s'élève à 100-150 millions d'UC, pour la période 2004-08, et qui porte sur des opérations tant du secteur public que du secteur privé.

4. ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT												
1. Premier projet d'adduction d'eau de Port Louis	18-fév-75	2-juillet-75	-	4,00	-	-	4,00	100 %	-	0 %	4,00	Achevé
2. Assainissement de Port Louis	23-fév-77	29-avr-77	31-déc-79	5,00	-	-	5,00	100 %	-	0 %	5,00	Achevé
3. Deuxième projet d'adduction d'eau de Port Louis (suppl.)	8-juin-78	20-juin-78	-	1,60	-	-	1,60	100 %	-	0 %	1,60	Achevé
4. Traitement des eaux usées	23-fév-89	30-mai-89	29-oct-91	0,91	-	-	0,79	87 %	0,12	13 %	0,79	Achevé
5. Assainissement de Plaines Wilhems	6-fév-02	-	-	7,99	-	-	-	0 %	-	0 %	7,99	
Total partiel du secteur				19,50	-	-	11,39	58 %	0,12	1 %	19,38	
5. ÉNERGIE												
1. Transport d'électricité	19-nov-97	19-fév-99	-	9,30	-	-	-	0 %	9,30	100 %	-	Annulé
Total partiel du secteur				9,30	-	-	-	0 %	9,30	100 %	-	
6. FINANCES												
1. Première ligne de crédit à la BDM	16-déc-75	5-janv-76	31-déc-76	2,00	-	-	2,00	100 %	-	0 %	2,00	Achevé
2. Deuxième ligne de crédit à la BDM	25-fév-82	18-fév-83	9-janv-83	3,00	-	-	2,96	99 %	0,04	1 %	2,96	Achevé
3. Troisième ligne de crédit à la BDM	23-fév-88	2-août-88	31-déc-89	5,00	-	-	3,93	79 %	1,07	21 %	3,93	Achevé
4. Quatrième ligne de crédit à la BDM	25-nov-91	-	-	10,00	-	-	-	0 %	10,00	100 %	-	Annulé
Total partiel du secteur				20,00	-	-	8,89	44 %	11,11	56 %	8,89	
7. SOCIAL												
1. Premier projet d'éducation	25-déc-91	12-janv-92	22-fév-93	9,25	0,40	-	2,31	24 %	7,21	75 %	2,44	Achevé
2. Centre hospitalier et de formation régional	23-fév-94	26-oct-94	-	10,16	-	-	-	0 %	10,16	100 %	-	Annulé
3. Appui au Plan sanitaire national	5-déc-01	1-août-02	-	11,50	-	5,10	-	0 %	-	0 %	16,60	
Total partiel du secteur				30,91	0,40	5,10	2,31	7 %	17,37	55 %	19,04	
Total général				173,78	3,81	10,40	56,11	30 %	91,34	49 %	96,65	

MAURICE – MATRICE DU DSP 2004-08

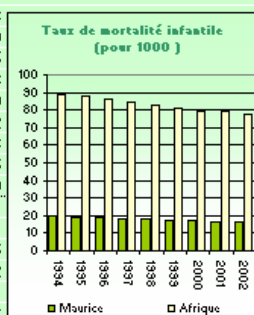
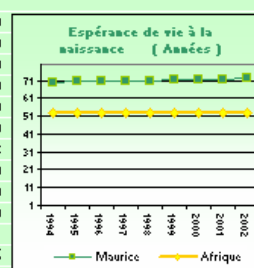
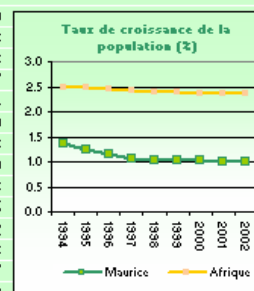
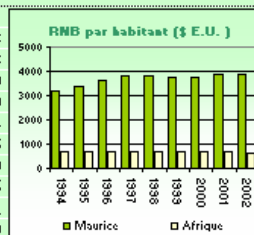
Vision/thème/secteur/ Réformes	Stratégie et mesures adoptées par le gouvernement	Stratégie d'assistance de la Banque : objectifs et buts généraux	Résultats escomptés et impact intermédiaire de l'assistance de la Banque	Principaux facteurs de succès/risques et hypothèses	Indicateurs de risques de performance et mesure des résultats	Calendrier d'exécution	Instruments du Groupe de la Banque		
							Prêt projet	Prêt à l'appui de réformes	Dons au titre de l'AT et instruments hors prêts
Cadre macroéconomique	<p>Taux de croissance du PIB : maintenu à environ 5% par an, d'ici à 2007.</p> <p>Déficit budgétaire : passe de 5,5 % du PIB, en 2003-04 à 3,5 % du PIB d'ici à 2006-07.</p> <p>Inflation : maintenue au taux actuel de 4 %, d'ici 2006-07.</p>	Collaboration avec le FMI et la Banque mondiale pour le dialogue sur le MTEF.	Appui au processus de MTEF sous forme d'une aide budgétaire comprenant éventuellement le renforcement des capacités aux fins de ce processus.	Intérêt constant du gouvernement pour les réformes.	<p>Taux de croissance du PIB : maintenu à environ 5% par an d'ici 2007.</p> <p>Déficit budgétaire : passe de 5,5 % du PIB, en 2003-04 à 3,5 % du PIB d'ici 2006-07.</p> <p>Inflation : maintenue au taux actuel de 4 % d'ici 2006-07.</p>	Permanent		Possibilité d'un prêt d'appui budgétaire.	
Réduction de la pauvreté	<p>Programmes existants d'allègement de la pauvreté.</p> <p>Développement de la microfinance.</p>	<p>Élargissement de la base de connaissances sur la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale.</p> <p>Élargissement de la base de connaissances afin d'améliorer le choix d'entreprises efficaces.</p>	<p>Plan d'action pour les questions de pauvreté, de genre et d'exclusion sociale.</p> <p>Élaboration de programmes de formation à l'intention des petits entrepreneurs.</p>	<p>Exécution du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté.</p> <p>Exécution de programmes de formation.</p>	<p>Renforcement de la base de connaissances sur la pauvreté, le genre et l'exclusion sociale.</p> <p>Choix des petites et moyennes entreprises les plus efficaces.</p>	<p>2004-06</p> <p>2005-07</p>			<p>EES</p> <p>EES</p>

DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE									
i) Irrigation	Extension et modernisation du système d'irrigation afin de promouvoir la production des cultures à fort rapport économique et les exportations de cultures horticoles.	Appui au développement de l'infrastructure d'irrigation pour le secteur agricole non sucrier dans le Nord de Maurice. Appui institutionnel à l'Office de l'irrigation et à la Cellule de recherche agronomique et de vulgarisation agricole.	1 800 agriculteurs bénéficient du nouveau système. Amélioration des connaissances des agriculteurs et du rendement des terres.	Amendement de la Loi portant création de l'Office de l'irrigation afin de conférer à l'institution des pouvoirs d'emprunt explicites.	1 800 agriculteurs bénéficient du nouveau système. Amélioration des connaissances des agriculteurs et du rendement des terres.	2004-05	Deuxième phase du Projet de modernisation du système d'irrigation des plaines du Nord.		
ii) Adduction d'eau et assainissement	Augmentation du nombre de raccordements au système national d'égouts, passant du taux actuel de 22 % (2004) à 50 % d'ici 2009.	Appui au développement de l'infrastructure d'égouts.	Augmentation du nombre de raccordements au réseau national d'égouts, passant du taux actuel de 22 % (2004) à 50 % d'ici 2009.	Achèvement du projet d'assainissement en cours.	Augmentation du nombre de raccordements au réseau national d'égouts, passant du taux actuel de 22 % (2004) à 50 % d'ici 2009.	2008-09	Possibilité d'un prêt de suivi.		
iii) Transports	Amélioration de la gestion du trafic afin d'alléger la congestion du trafic urbain.	Appui au programme de gestion du trafic du gouvernement.	Amélioration de la gestion du trafic urbain.		Amélioration de la gestion du trafic urbain.	2005-07	Prêt projet.		
Technologies de l'information et de la communication	Transformation de Maurice en une économie du savoir et de haute technologie.	Assistance aux opérateurs du secteur privé et appui au renforcement des capacités dans le secteur des TIC.	Approbation de prêts destinés aux opérations privées de TIC.	Démarrage effectif du processus d'identification du projet.	Approbation de prêts en faveur des opérateurs du secteur privé en vue de promouvoir les TIC.	2005-09	Prêt au secteur privé		Don pour le renforcement des capacités.
Secteur privé	Développement du secteur privé et des PME.	Appui au développement du secteur privé et des PME.	Lignes de crédit au secteur bancaire et autres prêts au secteur privé.	Programme de sensibilisation effective par OPSD.	Approbation de prêts en faveur des opérateurs du secteur privé.	2005-09	Prêt au secteur privé.		

Maurice

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

Année	Maurice	Pays en		Pays
		Afrique	dévelop-	
			pement	pés
Indicateurs de Base				
Superficie ('000 Km ²)	2	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2002	1.2	831.0	5 024.6
Population urbaine (% of Total)	2002	40.8	38.6	43.1
Densité de la population (au Km ²)	2002	593.1	27.6	60.6
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2002	3 900	650	1 154
Participation de la Population Active - Total (%)	2002	44.0	43.1	45.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2002	33.3	33.8	39.7
Valeur de l'indice sexospécifique de dévelop. humain	2001	0.770	0.484	0.655
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2001	62	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	46.7	23.0
Indicateurs Démographiques				
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2002	1.0	2.2	1.7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2002	1.6	3.9	2.9
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2002	25.5	43.2	32.4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2002	6.3	3.3	5.1
Taux de dépendance (%)	2002	46.2	86.6	61.1
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2002	98.8	98.9	103.3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2002	28.0	24.0	26.9
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2002	72.0	50.6	62.0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2002	75.8	51.7	66.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2002	16.2	37.3	24.0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2002	6.7	15.3	8.4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2002	16.0	81.9	60.9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2002	18.0	135.6	79.8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1995	112	641	440
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2002	2.0	4.9	2.8
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1995	75.0	40.0	59.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition				
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1995	86.6	57.6	78.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1995	232.9	105.8	98.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	1994	97.0	38.0	56.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	100.0	60.3	78.0
Accès aux services de santé (% de la population)	1991	99.0	61.7	80.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	99.0	60.5	52.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SI	2001	0.1	5.7	1.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	13.8	198.0	144.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2001	89.0	76.4	82.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2001	90.0	67.7	73.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1995	14.9	25.9	31.0
Apport journalier en calorie par habitant	2001	2 995	2 444	2 675
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	1.8	3.3	1.8
Indicateurs d'Éducation				
Taux brut de scolarisation au (%)				
Primaire - Total	2000	109.0	89.2	91.0
Primaire - Filles	2000	108.6	83.7	105.0
Secondaire - Total	2000	77.0	40.8	88.0
Secondaire - Filles	2000	75.0	38.2	45.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1998	53.0	49.9	51.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2002	14.8	37.9	26.6
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2002	11.7	29.2	19.0
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2002	17.8	46.4	34.2
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	4.0	3.5	3.9
Indicateurs d'Environnement				
Terres arables en % de la superficie totale	2002	49.3	6.2	9.9
Taux annuel de déforestation (%)	1990-95	...	0.7	0.4
Taux annuel de reboisement (%)	1990	2.0	4.0	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1998	1.5	1.1	1.9



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes: n.a. Non Applicable

... Donnée Non Disponible

APERÇU DE LA SITUATION DES ODM

Buts/objectifs	Le but/l'objectif sera-t-il atteint ?				État du cadre d'appui			
	Probable	Possible	Peu probable	Absence de données	Solide	Moyen	Faible, mais en voie d'amélioration	Faible
Extrême pauvreté Réduire de moitié le nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté d'ici 2015.		X					X	
VIH/sida Endiguer et inverser la propagation du VIH/sida d'ici 2015.		X				X		
Faim Réduire de moitié le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale d'ici 2015.	X					X		
Commodités de base Réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes sans accès à l'eau potable.	X				X			
Enseignement primaire pour tous Assurer l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015.	X				X			
Égalité hommes-femmes¹² Assurer aux garçons et aux filles un accès égal à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005.	X		X			X	X	
Santé maternelle Réduire de trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015.	X							
Viabilité environnementale Inverser la tendance de la perte de ressources environnementales d'ici 2015.	X				X			
Créer un partenariat mondial pour le développement Rendre accessibles les avantages des nouvelles technologies, notamment les TIC.	X				X			

Source : Nations Unies : Rapport d'étape 2002 sur la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, Maurice, octobre 2002.

¹² Bien que l'égalité d'accès des garçons et des filles soit réalisable dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, il est peu probable que l'égalité hommes-femmes soit assurée pour tous les indicateurs.

MAURICE
Indicateurs macroéconomiques choisis, 2000-03

	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04
Économie réelle (%)					
PIB réel	2,7	7,6	4,3	2,7	4,4
IPC (moyenne de la période)	5,3	4,4	6,4	5,1	3,9
Taux de chômage (en %)	7,7	8,8	9,1	9,7	10,6
Épargne intérieure brute (% du PIB)	25,8	28,5	27,3	25,1	25,2
Investissement intérieur brut (% du PIB)	23,5	22,6	22,1	23,9	23,5
Finances publiques (% du PIB) – exercice budgétaire clos en juin					
Total recettes et dons	20,9	18,2	18,4	20,3	20,9
Dépenses totales	24,7	23,9	24,4	26,5	26,4
<i>Solde budgétaire primaire*</i>	-0,4	-1,3	-2,6	-1,9	-1,5
Solde budgétaire général	-3,8	-5,7	-5,9	-6,2	-5,6
Monnaie, taux d'intérêt et taux de change					
M2/PIB (%)	79,5	79,7	83,4	83,7	83,5
Variation de la monnaie au sens large (M2) en %	10,9	9,9	13,0	11,7	9,6
Crédit intérieur (évolution annuelle en %)	12,9	10,4	7,8	5,3	5,2
Taux d'intérêt (en %)	11,0	11,1	10,6	9,0	7,0
Taux de change nominal moyen (1 \$ EU en UML)	26,3	29,1	29,9	28,4	26,5
Variation du taux de change effectif réel (1995=100)	5,7	2,7	-1,9	-1,0	...
Balance des paiements (en % du PIB)					
Exportations de biens	34,2	36,0	38,6	34,5	33,1
Importations de biens	42,7	40,7	42,5	39,3	37,3
Balance des échanges de biens	-8,5	-4,7	-3,9	-4,8	-4,3
Solde des opérations courantes avec l'extérieur	-1,6	3,4	5,4	2,6	2,7
Réserves internationales (en mois d'importations)	4,1	5,0	5,4	6,9	7,5
Dettes publiques (en % du PIB)					
Total de la dette publique	65,8	64,4	70,5	80,5	72,8
Dettes intérieures	40,3	42,0	48,7	61,2	55,0
Total de l'encours de la dette extérieure (TDE)	25,5	22,4	21,8	19,3	17,8
Service de la dette extérieure (% des produits et services non facteurs)	7,9	9,8	8,4	8,2	6,0

Source(s) : Prévisions des comptes nationaux (2000-03), Décembre 2003, Bureau central de la statistique ; Bulletin mensuel des statistiques, Banque de Maurice ; Rapport de consultations, Article IV, FMI 2004

* Solde général de l'administration centrale, hors paiements d'intérêts.

MAURICE
Produit intérieur brut aux prix courants, période 2000-04
(en millions de roupies)

	2000	2001	2002	2003	2004
	Réel	Réel	Estimations révisées	Estimations révisées	Prévisions
Agriculture, chasse, foresterie et pêche	7 144	8 469	7 928	8 546	9 385
Canne à sucre	3 742	4 646	4 102	4 517	5 215
Autres	3 402	3 823	3 826	4 029	4 170
Mines et carrières	142	150	75	80	85
Industrie manufacturière	24 702	27 423	28 277	29 402	30 935
Sucre	840	1 436	1 268	1 395	1 610
Produits de la ZF	12 523	13 681	13 600	13 447	13 575
Autres	11 339	12 306	13 409	14 560	15 750
Électricité, approvisionnement en gaz et en eau	1 820	2 634	3 012	3 453	3 605
Bâtiment	6 225	6 540	7 319	8 384	9 125
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles, motocycles et biens à usage personnel et ménager	13 009	13 745	14 715	15 825	17 050
Commerce de gros et de détail	12 464	13 125	14 000	15 000	16 100
Autres	545	620	715	825	950
Hôtels et restaurants	5 860	7 430	7 550	7 990	8 600
Transports, stockage et communications	13 577	15 124	16 894	18 845	21 085
Intermédiation financière	9 556	11 473	11 890	13 627	15 640
Assurances	2 400	2 851	3 251	3 750	4 325
Autres (essentiellement les activités bancaires, y compris offshore)	7 156	8 622	8 639	9 877	11 315
Immobilier, location et activités commerciales	9 372	10 499	11 727	13 118	14 700
Habitations occupées par les propriétaires	4 672	5 034	5 406	5 805	6 220
Autres	4 700	5 465	6 321	7 313	8 480
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7 000	7 455	8 118	9 315	10 485
Enseignement	4 833	5 224	5 746	6 493	7 380
Activités sanitaires et sociales	3 032	3 311	3 730	4 314	4 905
Autres activités de services communautaires, sociales et personnels et ménages qui emploient des personnes	3 952	4 407	4 871	5 464	6 145
SIFIM – Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	-5 707	-6 290	-6 900	-7 650	-8 480
Produit intérieur brut aux prix de base	104 517	117 594	124 952	137 206	150 645
Taxes sur les produits (nettes des subventions)	14 977	14 498	16 951	19 700	22 000
Produit intérieur brut aux prix courants	119 494	132 092	141 903	156 906	172 645

SOURCE : Bureau central de la statistique

MAURICE

Produit intérieur brut aux prix constants de 1992, période 1999-2003

	2000	2001	2002	2003	2004
	Réel	Réel	Estimations révisées	Estimations révisées	Prévisions
Agriculture, chasse, foresterie et pêche	5 147	5 516	4 771	4 887	5 281
Canne à sucre	2 639	2 900	2 341	2 413	2 785
Autres	2 508	2 616	2 430	2 474	2 496
Mines et carrières	102	105	53	54	56
Industrie manufacturière	15 609	16 341	15 880	15 914	16 229
Sucre	1 193	1 311	1 058	1 091	1 259
Produits de la ZF	7 891	8 238	7 744	7 434	7 285
Autres	6 525	6 792	7 078	7 389	7 685
Électricité, gaz et eau	2 133	2 372	2 427	2 565	2 722
Bâtiment	4 276	4 341	4 670	5 142	5 384
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles, motocycles et biens à usage personnel et ménager	8 317	8 582	8 855	9 138	9 431
Commerce de gros et de détail	8 020	8 261	8 509	8 764	9 027
Autres	297	321	346	374	404
Hôtels et restaurants	3 801	3 839	3 962	4 080	4 301
Transports, stockage et communications	9 199	10 018	10 679	11 352	12 158
Intermédiation financière	4 703	5 222	5 331	5 716	6 137
Assurances	1 233	1 356	1 465	1 572	1 686
Autres	3 470	3 866	3 866	4 144	4 451
Immobilier, location et activités commerciales	6 156	6 559	6 968	7 398	7 880
Habitations occupées par les propriétaires	3 334	3 454	3 565	3 679	3 789
Autres	2 822	3 105	3 403	3 719	4 091
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	3 768	3 926	4 169	4 370	4 588
Enseignement	2 727	2 853	3 038	3 190	3 404
Activités sanitaires et sociales	1 668	1 765	1 915	2 039	2 170
Autres services	2 186	2 341	2 481	2 662	2 875
SIFIM	-2 726	-2 917	-3 077	-3 250	-3 432
Produit intérieur brut aux prix de base	67 066	70 863	72 122	75 257	79 184
Taxes sur les produits (nettes des subventions)	9 312	9 545	9 831	10 225	10 736
Produit intérieur brut aux prix constants	76 378	80 408	81 953	85 482	89 920
<i>Taux de croissance annuel (indice à base fixe – constant 1992)</i>	<i>9,9</i>	<i>5,7</i>	<i>1,8</i>	<i>4,3</i>	<i>5,2</i>

Source : Bureau central de la statistique

MAURICE
Finances publiques, période 1990/00-2003/04
(en millions de roupies)

	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04
	Réel	Réel	Réel	Provisoire	Estimatif
Total recettes et dons	23 500	22 809	25 270	30 298	33 401
Recettes fiscales	20 613	20 190	21 519	25 879	28 814
Recettes non fiscales	2 726	2 421	3 435	4 056	3 985
Dons extérieurs	161	199	317	363	602
Total dépenses et prêts nets		31 088	33 569	39 533	42 558
Dépenses courantes	23 379	26 435	27 881	31 538	34 709
Dépenses d'investissement et prêts nets	4 432	4 652	5 688	7 995	7 849
Solde général après déduction des dons		-8 278	-8 299	-9 235	-9 157
Financement			8 299	9 235	9 157
Extérieur (net)			1 030,1	86,7	(55)
Décaissements			1 737,9	922,9	827
Amortissement			(707,8)	(836,2)	(882)
Intérieur			7 268,7	9 148,0	9 212
Système bancaire (net)			1 401,7	2 496,1	12 000
Non bancaire			4 805,6	6 802,8	(2 800)
Autres			1 061,4	(150,9)	12
		(Variations annuelles en pourcentage)			
Total recettes et dons	10,2	-2,9	10,8	19,9	5,4
Total dépenses et prêts nets	8,2	11,8	8,0	17,8	-24,2
		(En pourcentage du PIB)			
Total recettes et dons	20,9	18,2	18,4	20,3	20,9
<i>Dont</i> : recettes fiscales	18,0	16,3	15,7	17,4	17,8
Total dépenses et prêts nets	24,7	23,9	24,4	26,5	26,4
Dépenses courantes	20,8	20,1	20,2	21,1	21,6
Dépenses d'investissement et prêts nets	3,9	3,8	4,2	5,4	4,8
Solde général après déduction des dons	-3,8	-5,7	-5,91	-6,2	-5,6
PIB aux prix courants	114 325	123 556	136 816	149 418	165 800

Source : Ministère des Finances

MAURICE
Situation monétaire (1999 - 2003)
(en millions de roupies, fin de période)

	1999	2000	2001	2002	2003
Avoirs extérieurs (nets)	25 545,20	33 027,70	35 211,40	43 466,50	48 052,10
Crédit intérieur	81 007,60	84 842,50	97 900,00	104 378,80	114 818,70
Créances nettes sur l'administration centrale	17 696,70	13 632,70	19 509,00	19 985,90	26 072,10
Créances sur le secteur privé	62 520,70	70 569,60	77 891,50	83 976,70	88 424,20
Créances sur les banques de la catégorie 2	283,80	283,80	283,80	360,80	306,60
Créances sur les institutions de dépôt non bancaires	506,40	356,40	215,70	55,40	15,80
Total actif	106 552,80	117 870,20	133 111,40	147 845,30	162 870,80
Montant total des ressources monétaires (M2)	86 898,70	94 989,80	105 269,00	118 385,00	131 299,40
Masse monétaire (M1)	12 004,00	13 300,70	15 453,50	18 158,70	20 402,80
Quasi-monnaie	74 894,70	81 689,10	89 815,50	100 226,30	110 896,60
Autres rubriques (valeurs nettes)	19 654,10	22 880,60	27 842,30	29 460,30	31 571,40
Total passif	106 552,80	117 870,40	133 111,30	147 845,30	162 870,80

Source : Banque de Maurice

MAURICE
Balance des paiements, période 1999-2003
(en millions de roupies)

	1999	2000	2001	2002	2003
Compte courant :	-3 128	-899	8 038	7 455	3 581
Biens et services					
Biens et services non facteurs	-5 321	-2 122	5 681	4 805	2 858
Biens					
C. i) Marchandises (valeur nette) : C-D	-12 912	-10 117	-6 205	-5 502	-7 548
Exportations (f.à.b.)	40 025	40 882	47 511	54 762	54 164
Importations (f.à.b.)	-52 937	-50 999	-53 716	-60 264	-61 712
C. ii) Or non monétisé	-151	-84	-131	-125	-142
Services (valeur nette)	7 742	8 079	12 017	10 432	10 548
D. i) Transports	-1 193	-997	-745	-380	-1 820
D. ii) Voyages	8 956	9 471	12 397	12 205	13 562
D. iii) Autres services	-21	-395	365	-1 393	-1 194
<i>Privé</i>	74	-129	563	-1 255	-510
<i>Public</i>	-95	-266	-198	-138	-684
Revenus (nets)	-417	-437	393	295	-821
E. i) Revenu des investissements directs	-98	-188	-80	-729	-896
E. ii) Autres investissements	-319	-249	473	1 024	75
Transferts courants (nets)	2 610	1 660	1 964	2 355	1 544
F. i) Privé	2 338	1 473	1 861	2 056	1 048
F. ii) Public	272	187	103	299	496
Comptes de capital et financier	-268	737	-5 792	-6 292	-3 528
Compte de capital (net)	-12	-16	-40	-58	-22
H. i) Transferts de capitaux	-12	-16	-40	-58	-22
<i>Transferts de fonds par les migrants</i>	-12	-16	-40	-58	-22
Compte financier (net)	-256	753	-5 752	-6 234	-3 506
Cpte financier (réserves exclues)	4 547	7 168	-7 066	3 645	2 699
I. i) a) Investissement direct	1 081	6 932	-830	793	1 874
I. i) b) Investissement de portefeuille	1 112	-3 695	-563	-522	-499
I. i) c) Autres investissements	2 354	3 931	-5 673	3 374	1 324
<i>Secteur public (long terme)</i>	-288	-598	-3 341	1 047	-237
<i>Autres secteurs (long terme)</i>	1 031	632	-1 473	-3 168	-2 377
<i>Banques</i>	-1 341	-1 067	-1 805	2 142	601
<i>Autres secteurs (court terme)</i>	2 952	4 964	946	3 353	3 337
<i>Utilisation du crédit des fonds</i>					
Actifs de réserve	-4 803	-6 415	1 314	-9 879	-6 205
<i>Devises</i>	-4 768	-6 379	1 353	-10 192	-5 898
J. Erreurs et omissions nettes	3 396	162	-2 246	-1 163	-53

Source : Banque de Maurice

MAURICE : BESOINS DE FINANCEMENT EXTÉRIEUR

(en millions de \$ EU)

	2004	2005	2006
A. Ressources disponibles	380,00	447,60	332,00
Compte courant (transferts officiels exclus)	155,60	106,80	95,60
Prêts	69,60	20,40	20,40
Dons	20,40	0,00	0,00
Augmentation des réserves officielles nettes	110,80	132,80	74,60
Investissement direct	23,60	20,00	18,00
B. Besoins de financement extérieur	139,40	133,40	131,30
Amortissement prévu	139,40	133,40	131,30
Remboursements au FMI	0,00	0,00	0,00
Paiement des arriérés	0,00	0,00	0,00
C. Ressources disponibles nettes/déficit (A-B)	240,00	314,20	200,70
D. Rééchelonnement et annulation de la dette	0,00	0,00	0,00
E. Ressources résiduelles/déficit (C-D)	240,00	314,20	200,70

Source : Banque africaine de développement et ministère des Finances

MAURICE
Prévisions à moyen terme, période 2003/04-2007/08

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Revenu national et prix (variations annuelles)					
PIB réel	4,4	4,8	3,8	4,0	4,1
IPC (moyenne de la période)	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0
Déflateur du PIB	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Secteur extérieur (en \$ EU)					
Exportations, f.à.b	9,4	-2,3	-1,3	0,3	1,2
Importations, f.à.b	11,3	-1,1	2,7	3,7	3,9
Budget du gouvernement central (en % du PIB)					
Recettes et dons	20,9	19,7	20,1	19,9	2,0
dont : recettes fiscales	17,8	18,1	18,1	17,9	18,1
Dépenses et prêts nets	26,4	24,4	23,6	22,5	22,0
Solde courant (dons compris)	-0,3	-1,1	-0,2	-0,3	-0,3
Solde général (dons compris)	-5,5	-4,7	-3,5	-2,5	-2,0
Total de la dette publique (en % du PIB)	72,8	71,5	69,7	67,0	65,5
Investissements intérieurs bruts (en % du PIB)	23,5	25,2	25,9	25,8	26,0
Publics	8,4	5,7	5,6	4,1	3,3
Privés	15,1	19,5	20,3	21,7	22,6
Épargne intérieure brute (en % du PIB)	25,5	26,4	26,2	25,4	24,9
Publique	-0,2	-0,9	0,0	-0,1	-0,1
Privée	25,3	27,2	26,2	25,5	25,0
Secteur extérieur					
Solde du compte courant extérieur (en % du PIB)	2,6	2,5	1,8	1,0	0,4
Réserves internationales nettes de la Banque de Maurice (en \$ EU)	1 549	1 682	1 757	1 795	1 788
En mois d'importations potentielles	7,5	7,9	8,0	7,9	7,5

Source(s) : Rapport sur les consultations au titre de l'Article IV du FMI, 2004

Annex

MAURICE: DOCUMENT DE STRATÉGIE PAR PAYS 2004-2008

CORRIGENDUM

1. Résumé

Paragraphe 2.2: La phrase "le taux d'inflation a été limité à un seul chiffre" est modifiée comme suit : "le taux d'inflation a été **ramené** à un seul chiffre".

2. Main document

Paragraphe 2.2.2: La phrase "le taux d'inflation a été limité à un seul chiffre" est modifiée comme suit : "le taux d'inflation a été **ramené** à un seul chiffre".

Paragraphe 2.2.3: La figure 1 à laquelle il est fait référence est en fait la **Figure 2**.

Paragraphe 2.2.4: La première phrase est modifiée comme suit "Cependant, la zone franche, qui a enregistré un taux de croissance négatif pour la deuxième année consécutive (2003-04), continuera d'être confrontée à des difficultés, lorsque l'Accord multifibres (AMF) arrivera à expiration en **décembre 2004**, entraînant la suppression des préférences commerciales dont jouit l'industrie textile".

Paragraphe 2.2.17: La seconde phrase est modifiée comme suit: "Il constitue une source importante d'emplois – soit 22 261 personnes en mars 2003, ce qui représente environ **17 %** de la main-d'œuvre totale.

Paragraphe 2.5.12: La troisième phrase est modifiée comme suit "Cependant, étant donné que Maurice est confronté à une concurrence internationale de plus en plus acharnée en ce qui concerne les principaux piliers de son développement (en particulier le sucre et les textiles) et à l'effritement des accès préférentiels aux marchés, il se tourne de plus en plus vers les organisations régionales, telles que la SADC et la COMESA".

Paragraphe 5.7.3: La première phrase est modifiée comme suit : "À ce jour, **aucun** décaissement n'est effectué pour **deux** opérations en cours du secteur public approuvées au titre du précédent DSP, en raison des retards de démarrage".

Annexe 12: Le chiffre relatif au poste Recettes et dons pour l'année 2007/2008 est **20%** du PIB et non 2% du PIB.

Annexe 4: Une version révisée est présentée ci-joint.

APERCU DE LA SITUATION DES ODM

Buts/objectifs	Le but/l'objectif sera-t-il atteint?				État du cadre d'appui			
	Probable	Possible	Peu probable	Absence de données	Solide	Moyen	Faible mais en voie d'amélioration	Faible
Extrême pauvreté Réduire de moitié le nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté d'ici 2015.		x					x	
VIH/sida Endiguer et inverser la propagation du VIH/sida d'ici 2015.		x				x		
Faim Réduire de moitié le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale d'ici 2015.	x					x		
Commodités de base Réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes sans accès à l'eau potable.	x				x			
Enseignement primaire pour tous Assurer l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015.	x				x			
Égalité hommes-femmes¹ Assurer aux garçons et aux filles un accès égal à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005.	x		x				x	
Santé maternelle Réduire de trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015.	x					x		
Mortalité infantile Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans d'ici 2015	x				x			
Viabilité environnementale Inverser la tendance de la perte de ressources environnementales d'ici 2015.		x			x			
Créer un partenariat mondial pour le développement Rendre accessibles les avantages des nouvelles technologies, notamment les TIC.	x				x			

Source: Nations Unies: Rapport d'étape 2002 sur la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, Maurice, octobre 2002.

¹ Bien que l'égalité d'accès des garçons et des filles soit réalisable dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, il est peu probable que l'égalité hommes-femmes soit assurée pour tous les indicateurs.